



# **Fondation des parkings**

Rapport de gestion 2010

28 mars 2011





# Sommaire

Préambule .....	3
Organes statutaires .....	4
Organisation .....	5
Faits marquants .....	6
Activités en chiffres .....	8
Section Travaux & Planification .....	12
Section Exploitation .....	16
Section Service du Stationnement .....	17
Autres activités .....	18
Conclusion .....	19
Section Financière & Administrative .....	20
Rapport de l'organe de révision .....	47



# Préambule

2010 a marqué la première année du contrat de prestations entre l'Etat et la Fondation des parkings concernant le contrôle du stationnement.

La reprise intégrale du contrôle du stationnement sur le territoire de la ville de Genève a été l'occasion de mettre en place une organisation adéquate et, simultanément, de clarifier avec les acteurs du stationnement certaines modalités de fonctionnement.

C'est notamment le cas qui a permis la mise en place d'un macaron professionnel « PLUS » octroyant des facilités de stationnement aux entreprises actives dans les secteurs du centre-ville.

Le stationnement payant en voirie a connu, en 2010, une baisse des recettes; les nombreux travaux en ville de Genève et leurs conséquences directes sur la disponibilité et l'accessibilité des places en sont la raison principale. Le stationnement en zone bleue n'a, quant à lui, pas fléchi, la demande de macarons ayant même légèrement augmenté durant l'année. Dans ce domaine, il convient toutefois d'analyser la situation en détail, car les secteurs ne représentent pas tous le même comportement.

Concernant les activités traditionnelles de la Fondation des parkings, on notera la création de places « habitants » dans les parkings publics de l'Etat existants et son engagement pour la création de parkings « habitants » dans le projet de « Carré-Vert » à la Jonction.

Avec la surélévation du parking P+R de Sous-Moulin, 440 nouvelles places supplémentaires ont été créées à cet emplacement propice au transfert modal, auxquelles il faut rajouter sur la rive droite les places supplémentaires mises à disposition dans le nouveau parking IKEA à Vernier. Plus de 500 places P+R supplémentaires ont donc été mises à disposition des utilisateurs en 2010.

Par ailleurs, plusieurs autres projets P+R sont en cours d'élaboration – en particulier, le parking P+R de Sécheron de 430 places dont la construction a débuté en juillet – avec la perspective de mettre à disposition des pendulaires, environ 2'500 places supplémentaires d'ici fin 2014.

En décidant de modifier la tarification P+R pour mieux tenir compte de la demande, le Conseil de Fondation a introduit une nouvelle tarification différenciée permettant à la fois de mieux répondre au financement des grands P+R bien situés mais coûteux, et d'augmenter simultanément l'attrait des petits P+R par une tarification revue à la baisse.

Concernant la gestion des parkings du Département de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport (DIPCS), la coordination régulière avec les établissements de ce département et le Département des Constructions Technologies de l'Information (DCTI) a enfin permis de mettre en place, pour la plupart des cas, des solutions adaptées aux différentes spécificités des utilisateurs et des établissements.

# Organes statutaires

## ■ LE CONSEIL DE FONDATION

### Membres désignés par le Conseil d'Etat, représentant l'Etat:

M. Frederik SJOLLEMA, Chef d'entreprise, Président  
Mme Michèle KÜNZLER, Conseillère d'Etat chargée  
du Département de l'Intérieur et de la Mobilité  
M. Alexandre PRINA, Direction Générale de la  
Mobilité

### Membres désignés par le Conseil Administratif de la Ville de Genève, représentant ce Conseil:

Mme Biljana KOSTADINOV  
M. Rémy PAGANI, Conseiller administratif

### Membre désigné par l'Association des Communes Genevoises, représentant celle-ci:

M. Marc NOBS, Maire de la Ville de Carouge

### Membres de chaque parti représenté au Grand Conseil, désignés par celui-ci:

M. Christian BUONOMO, Parti Démocrate Chrétien  
M. Philippe GERBEX, Parti Radical  
M. Pierre MOIA, Parti Libéral  
M. Daniel RINALDI, Les Verts  
M. Alain ROUILLER, Parti Socialiste  
M. Olivier SAUTY, Mouvement Citoyen Genevois  
M. Michel STAMBACH, Union Démocratique du  
Centre

### Membres désignés par le Conseil d'Etat en raison de leurs connaissances techniques spécifiques ou d'une expérience reconnue en la matière:

M. Michel BALESTRA, Chef d'entreprise  
M. Michel JACQUET, Economiste  
M. Jean-Marc ODIER, Chef d'entreprise

Le Conseil de Fondation s'est réuni à cinq reprises en 2010.

## ■ LE BUREAU

### Le Bureau du Conseil de Fondation, conformément aux articles 8 à 12 des statuts, est composé de:

M. Frederik SJOLLEMA, Président  
M. Jean-Marc ODIER, Vice-président  
M. Pierre MOIA, Secrétaire  
M. Daniel RINALDI  
M. Alain ROUILLER

Le Bureau du Conseil de Fondation a tenu seize séances en 2010.

## ■ LA COMMISSION FINANCES ET INFORMATIQUE

Cette Commission, présidée par M. Jean-Marc Odier, s'est réunie quatre fois en 2010.

## ■ L'ORGANE DE RÉVISION

Dans sa séance du 29 mars 2010, et conformément à l'article 13 des statuts, le Conseil de Fondation a confié le contrôle des comptes à la fiduciaire Bourquin Frères & Béran SA pour l'exercice 2010.

## ■ LA DIRECTION DE LA FONDATION DES PARKINGS

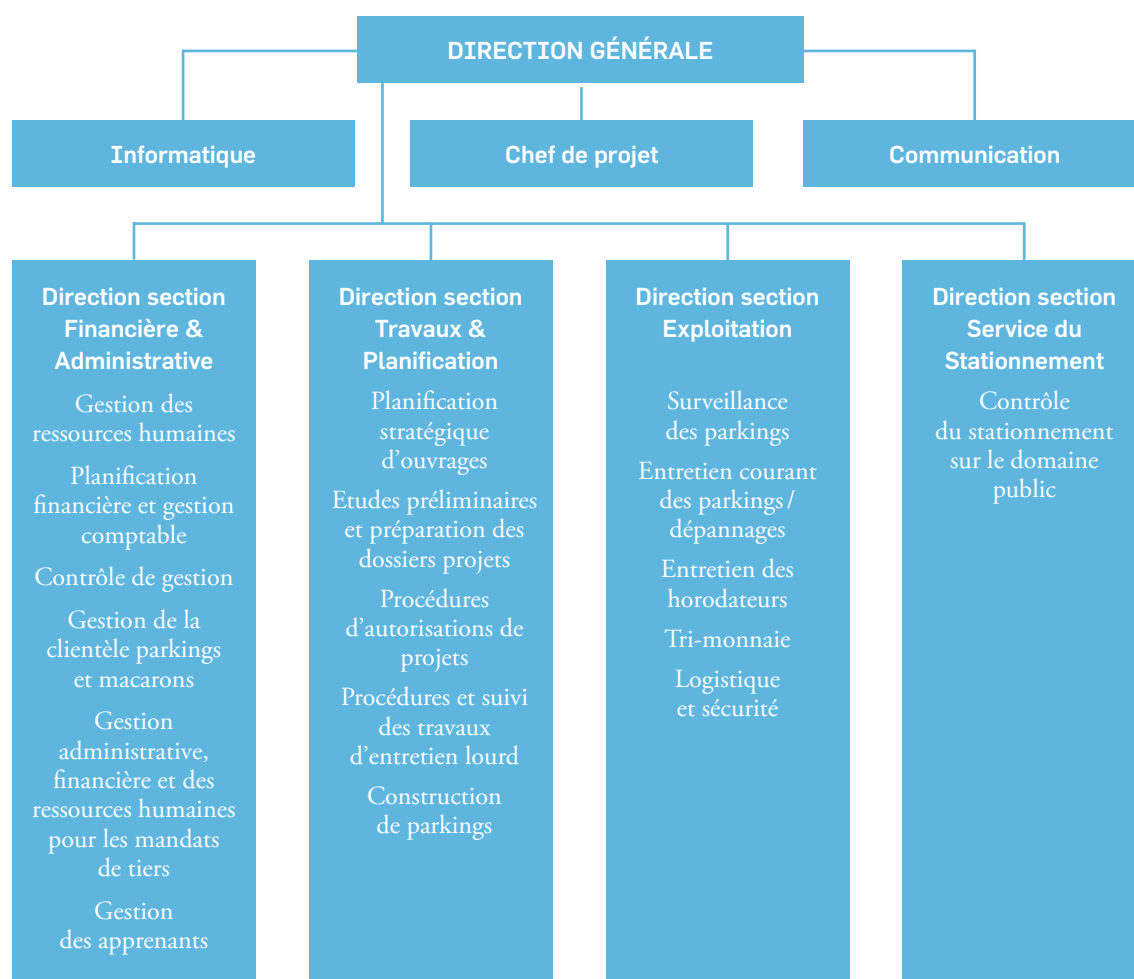
M. Jean-Yves GOUMAZ, Directeur Général  
Mme Hanane ARNAUD, Directrice Financière  
& Administrative  
M. Laurent DREME, Directeur Travaux  
& Planification  
M. Gaëtan MASCALI, Directeur du Service du  
Stationnement  
M. Damien ZUBER, Directeur d'Exploitation

# Organisation

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2010 était de 145 personnes + 2 apprenants (2009 : 144 personnes), soit :

Direction	5 personnes (5 en 2009)
Service Financier et Administratif	17 personnes (16* en 2009)
Service Travaux & Planification	3 personnes (2 en 2009)
Service Informatique	2 personnes (2 en 2009)
Service Exploitation	36 personnes (33 en 2009)
Service du Stationnement	81 personnes (84 en 2009)
Projet	1 personne depuis 2010

\* + 2 apprenants



# Faits marquants

## ■ CONTRATS DE PRESTATIONS 2010 ET 2011-2013

Le contrat de prestations pour le contrôle du stationnement en ville de Genève a été adopté par le Grand Conseil pour une période d'une année, soit l'année 2010.

Après l'expérience acquise lors de cette première année de fonctionnement, le contrat de prestations pour la période 2011-2013 a été complété par des indicateurs de mesures et par de nouvelles directives. Il sera soumis prochainement au Grand Conseil pour validation.

## ■ CONSTRUCTION DE PARKINGS

En octobre, le parking P+R de Sous-Moulin a été inauguré dans sa nouvelle configuration en surélévation. 440 places supplémentaires ont été mises à disposition du public. A la même période, les travaux de construction du futur P+R de Sécheron ont débuté sur le site du P+R provisoire de Sécheron. La mise en service du futur parking est prévue pour début 2012.

## ■ TARIFS

En 2010, le Conseil de Fondation a approuvé une modification de la politique tarifaire des parkings P+R en renforçant le principe de tarifs différenciés en fonction de l'attractivité et du coût du parking P+R. Ainsi, ce sont dorénavant trois tarifs qui peuvent s'appliquer à un parking P+R en fonction de son emplacement et de son taux de remplissage. Cette politique permettra d'assurer un meilleur financement des parkings attractifs; elle permettra également de revoir à la baisse le tarif de parkings moins attractifs et d'encourager ainsi le recours à la formule P+R.

## ■ PLAN DE MOBILITÉ

Le plan de Mobilité de la Fondation des parkings a été introduit en fin d'année à l'intention de ses propres collaborateurs. Différentes mesures

d'encouragement favorisant l'utilisation des transports publics, de l'autopartage et de la mobilité douce ont été mises en place. Un premier bilan sera effectué au printemps 2011.

## ■ PLEND

Conformément aux nouveaux statuts du personnel en vigueur depuis 2009, le Conseil de Fondation a validé le droit à un encouragement à la retraite anticipée à la Fondation des parkings sous la forme d'un modèle similaire à celui de l'Etat.

## ■ MACARON DANS LES COMMUNES

L'introduction des zones bleues et du macaron habitants dans les communes périurbaines continue à faire débat. En 2010, la Ville de Lancy a été la première commune à décider l'introduction des zones bleues et du macaron; le déploiement se fera au printemps 2011. D'autres communes envisagent, à court terme, une approche similaire; il s'agit notamment des communes de Carouge, Plan-les-Ouates et Bernex.

## ■ POLITIQUE SCI

Le Conseil de la Fondation des parkings a défini sa politique en matière de Système de Contrôle Interne. La Direction a été chargée de mettre en place, dans un avenir proche, le SCI tel que défini. A noter que l'approche SCI a déjà commencé en 2009 avec la mise en place de mesures liées aux risques financiers; elle sera maintenant étendue à l'ensemble des secteurs d'activités de la société.

## ■ REPRISE DU PERSONNEL DE PARKING PLACE DE CORNAVIN SA

La Fondation des parkings, qui possède le mandat de gestion de la société Parking Place de Cornavin SA (PPCSA), a repris en 2010 l'ensemble du personnel employé par cette dernière. Dorénavant, l'ensemble des activités d'exploitation liées au parking place de Cornavin sera rattaché directement au centre





d'exploitation de la Fondation des parkings situé à Saint-Antoine.

#### ■ MISE EN PLACE DU MACARON MULTIZONES « PLUS »

En date du 13 octobre 2010, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière, permettant la mise en place d'un nouveau macaron de parcage multizones « PLUS ».

Ce macaron, disponible dès 2011, permet à certains professionnels répondant à des conditions précises de déroger à la réglementation locale du trafic qui limite la durée du parcage des véhicules automobiles sur la voie publique. Le macaron multizones « PLUS » répond à une demande des milieux professionnels.

#### ■ EXTENSION DU MACARON MULTIZONES « TOUT PUBLIC » À LA JOURNÉE

Le macaron à gratter, introduit en 2007 par la Fondation des parkings, permettant le

stationnement à la demi-journée dans les zones bleues, est dorénavant appelé macaron multizones « TOUT PUBLIC ». Il est maintenant disponible pour une durée à la journée ou à la demi-journée.

#### ■ PRÉPARATION À L'ADHÉSION À LA CAISSE CENTRALISÉE DE L'ÉTAT

En conformité avec les exigences du contrat de prestations lié au contrôle du stationnement, la Fondation des parkings a préparé en 2010 l'intégration de sa trésorerie dans la caisse centralisée de l'Etat qui sera effective dès le 1<sup>er</sup> février 2011.

#### ■ REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE SAISIE DES AMENDES D'ORDRE

Après une phase de définition des besoins, un appel d'offres selon la procédure AIMP a été lancé pour le remplacement des équipements de saisie des amendes d'ordre devenus obsolètes. Les nouveaux appareils, qui seront mis en service fin 2011, intégreront les nouvelles technologies dans les domaines de la communication, de l'image, de la géolocalisation et du partage de l'information.

# Activités en chiffres

## ■ LES PARCS RELAIS EN EXPLOITATION : 4'623 PLACES

### Nombre d'abonnements P+R (moyenne sur l'année)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Places	Taux de remplissage
Bachet 1 (s/TPG)	75		21	43	47	44	45	46	42	0	<b>0</b>	0	-
Bachet 2 (Ext.)	109	103	88	98	94	76	58	48	73	76	<b>77</b>	100	77%
Balexert	69	85	86	96	102	111	115	113	132	175	<b>228</b>	300	76%
Bernex	53	54	60	66	58	64	62	70	76	67	<b>68</b>	80	85%
Bout-du-monde	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>7</b>	73	10%
Etoile	119	314	401	372	359	450	513	545	563	569	<b>569</b>	575	99%
Frontenex	26	28	26	26	26	28	26	28	27	23	<b>25</b>	25	100%
P26 Palexpo	32	37	47	51	46	53	70	75	78	98	<b>113</b>	200	57%
Genève-Plage	-	-	-	-	439	690	789	872	914	932	<b>970</b>	900	108%
IKEA**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>0</b>	100	-
Les Mouilles	33	32	33	42	42	39	41	43	43	44	<b>36</b>	100	36%
Moillesulaz	368	436	395	363	383	424	425	437	434	437	<b>430</b>	380	113%
Planche	-	-	-	-	-	-	-	-	6	8	<b>9</b>	150	6%
P47	-	-	-	-	-	-	-	-	4	1	<b>2</b>	200	1%
Pré-Bois	2	5	4	1	4	5	8	9	5	4	<b>6</b>	240	3%
Sécheron	-	-	-	-	34	75	96	102	101	88	<b>27</b>	106	83%
Sous-Moulin	-	-	196	326	387	418	434	447	447	396	<b>385</b>	900	42%
Tuileries	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	<b>9</b>	50	18%
Vernier-Meyrin	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5	<b>7</b>	60	12%
Veyrier	8	11	11	13	7	13	15	21	26	29	<b>41</b>	50	82%
Voie Centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	9	52	<b>106</b>	130	67%
Total abonnements	1028	1239	1493	1620	2047	2490	2697	2856	2982	3009	<b>3115</b>	4623	67.4%
Total places	2005	1955	2480	2480	3376	3326	3326	3919	4066	4089	<b>4623*</b>		

\* Ce nombre ne tient pas compte des places à disposition au P+R de Saint-Julien (230 places).

\*\* IKEA: 100 places P+R disponibles dès le 1.10.10

## ■ LES PARKINGS POUR HABITANTS :

### 2'782 PLACES<sup>1</sup>

La Fondation exploite les parkings «habitants» suivants:

		Occupation
Parking des Grandes-Communes (Onex)	300 places	99 %
Parking du Prieuré (Pâquis)	560 places	73 %
Parking des Tilleuls (Saint-Jean)	412 places	92 %
Parking du Vieux-Moulin (Onex)	200 places	83 %
Parking des Alpes	175 places <sup>2</sup>	81 %
Parking de la Gare des Eaux-Vives	80 places	70 %
Parking Saint-Antoine	200 places <sup>3</sup>	100 %*
Parking de Cornavin	80 places	95 %

<sup>1</sup> Nombre d'abonnements : 1'820 (2009 : 2'185)

<sup>2</sup> Parking des Alpes : 300 places dont actuellement 175 places «habitants»

<sup>3</sup> Parking de Saint-Antoine : 500 places dont actuellement 200 places «habitants»

\* En décembre, quota de 150

Depuis 2007, en accord avec le DCTI, la Fondation des parkings a créé 725 places «habitants» dans les parkings de l'Etat suivants :

		Occupation
Parking de Lombard	52 places	79 %*
Parking de l'Hôtel des Finances	47 places	110 %
Parking David-Dufour	175 places	81 %
Parking de l'Ecole d'Ingénieurs	86 places	113 %
Parking Uni-Mail	34 places	94 %
Parking Quai Ernest-Ansermet	331 places	56 %

\* En raison de travaux

En 2010, Parking Plaine de Plainpalais SA a créé 50 places «habitants».

## ■ LES PARKINGS PUBLICS : 5'680 PLACES

La Fondation exploite les parkings publics suivants :

Parking des Alpes	300 places
Parking de Saint-Antoine	500 places
Parking P26	1050 places
Parking de la gare des Eaux-Vives	80 places
Parking P48 (pour le Salon de l'Auto uniquement)	1850 places
Parking P49 (pour expositions)	1300 voitures ou 250 camions
Parking P47 (pour expositions)	600 voitures ou 170 camions / cars

## ■ LA FONDATION DES PARKINGS ASSURE DIFFÉRENTS MANDATS DE GESTION, D'ENTRETIEN ET DE SURVEILLANCE DANS LES PARKING SUIVANTS (10'311 PLACES)

Les parkings publics du DCTI (Département de la Construction et des Technologies de l'Information) 6'096 places :

Parking des Coudriers (horodateur)	125 places
Parking David-Dufour	492 places
Parking Ecole d'ingénieurs	185 places
Parking Henri-Dunant	62 places
Parking Hôtel des Finances	340 places
Parking Lombard – Hôpital	780 places
Parking Uni-Dufour	190 places
Parking Uni-Mail	180 places
Parking Quai Ernest-Ansermet	610 places
Parking André-Chavanne	64 places

### Les parkings privés de l'Etat :

Parking Arsenal	29 places
Parking Acacias	45 places
Parking du Bureau des Autos (intérieur et extérieur)	88 places
Parking des Noirettes	15 places
Parking Prévost-Martin (intérieur et extérieur)	93 places
Parking du Stand	17 places
Parking de Frontenex	66 places

### Les parkings du DIPCS (Département de l'Instruction Publique, de la Culture et du Sport) :

80 parkings pour un total de	2'715 places
------------------------------	--------------

Les parkings de Cornavin et de Plainpalais où la Fondation des parkings est actionnaire et où elle exerce également un mandat de gestion :

Parking Place de Cornavin	910 places
Parking Plaine de Plainpalais	800 places

### Les parkings de la Ville de Carouge : 975 places

Parking de Sardaigne	300 places
Parking de l'Octroi	300 places
Parking du Centre communal	260 places
Parking de Fontenette	115 places

### et d'autres parkings : 1'530 places

Parking des Nations (télésurveillance)	1060 places
Parking de l'Institut Battelle (gestion abonnés + horodateur)	200 places
Parking de la Tribune de Genève (gestion des abonnements)	200 places
Parking Gitana commune de Bellevue (télésurveillance)	70 places

# Activités en chiffres

## ■ LA GESTION DES MACARONS

### Macarons «habitants»

Depuis 1988, la Fondation des parkings gère les macarons «habitants» en ville de Genève. Le bénéfice de cette activité revient intégralement à la Fondation des parkings, il est destiné à la construction et à l'exploitation de parcs relais (P+R) et de parkings «habitants». Par rapport à 2009, les macarons «habitants» enregistrent une hausse de 4.37% et les macarons entreprises une baisse de 0.45%, soit une hausse de 3.89% sur le total des macarons vendus.

### Nombre de macarons au 31 décembre 2010

Date d'introduction	Zone	Habitants	Entreprises	Total
01.11.1998	Eaux-Vives (D)	2171	289	2460
01.01.1999	Pâquis/St-Gervais (L-LA)	1503	189	1692
01.04.1999	Vieille-Ville (B-BB)	630	252	882
01.07.1999	Tranchées-Rive/Cité (E-EB-C)	1'953	544	2497
01.11.1999	Grand-Pré/St-Gervais (K-KA)	2210	147	2357
01.03.2000	Jonction-Bastions (I-IC)	1874	130	2004
01.06.2000	Florissant (F)	1575	98	1673
01.07.2000	Cluse/Bastions (H-C)	2472	157	2629
01.12.2000	Champel (G)	2203	224	2427
01.07.2001	St-Jean/St-Gervais (J-JA)	2136	132	2268
01.01.2002	Sécheron (N)	186	24	210
01.04.2002	Nations (M)	753	27	780
01.04.2004	Acacias (O)	636	57	693
01.09.2004	Cité Vieusseux (Q)	1583	100	1683
01.07.2005	Petit-Saconnex (P)	1122	55	1177
		<b>23007</b>	<b>2425</b>	<b>25432</b>

<sup>1</sup> dont 185 macarons pour les missions diplomatiques

<sup>2</sup> B = rues résidents; BB = rues piétonnes

### Macarons multizones

Destiné à tous les utilisateurs qui ne possèdent pas de macarons «habitants» mais qui souhaitent parquer leur véhicule dans une zone bleue pour une demi-journée, ce macaron s'adresse en priorité aux entreprises et aux visiteurs.

En 2010, 6'713 macarons multizones ont été délivrés (4'651 en 2009), soit une augmentation d'environ 44% par rapport à l'année précédente.

En 2011, pour mieux s'adapter aux besoins, le macaron multizones se déclinera en deux produits :

- Le macaron multizones «TOUT PUBLIC»: similaire au macaron précédent pour un stationnement en zone bleue à la demi-journée ou à la journée (nouveau).
- Le macaron multizones «PLUS»: à l'attention des professionnels (camionnettes outils, intervention d'urgence, approvisionnement de chantier) pour un stationnement en zone bleue ou horodateurs à la demi-journée ou à la journée.



# Section Travaux & Planification

## Projets des nouveaux ouvrages

### ■ PARCS RELAIS EN PROJET OU À L'ÉTUDE

#### P+R Sous Moulin

Les travaux de surélévation du P+R ont débuté le 7 septembre 2009, et 13 mois plus tard, les trois étages supplémentaires construits pour offrir une capacité totale du parking d'environ 910 places, ont été inaugurés, le 4 octobre 2010.

L'architecture du parking initial a été conservée.

Le parking a notamment été équipé :

- de deux ascenseurs mettant en communication les étages du niveau 0 au 4<sup>e</sup> étage ;
- d'un nouveau système de désenfumage ;
- de sas devant les cages d'escaliers comme protection incendie ;
- d'un espace P+B (parking+bicyclette) de 64 places vélos situé au rez-de-chaussée dans lequel les abonnés pourront accéder avec une carte magnétique ;
- d'un système intelligent pour l'éclairage : il détecte la luminosité naturelle et règle la puissance des néons.

Un projet de construction d'une toiture photovoltaïque au 4<sup>e</sup> étage est à l'étude et l'autorisation de construire devrait être déposée en 2011.

La toiture sera formée de deux volets séparés de panneaux juxtaposés tenus sur une trame de charpente métallique légère. Les panneaux seront inclinés vers le sud pour un meilleur rendement.

Le nombre d'abonnés est passé de 415, avant les travaux en juillet 2009, à 580 en décembre 2010 (+40%), deux mois après la mise en service de la surélévation.

#### P+R de Sécheron

Les travaux pour la construction du nouveau P+R de Sécheron ont débuté le 6 juillet 2010. Il s'agit d'un parking de cinq étages dont deux enterrés et trois en élévation. L'accès se fera par la future route de desserte, le long du chemin de fer. Les utilisateurs du parking pourront sortir en empruntant les deux sorties piétonnes : au niveau de la rue K.-Radjavi, en face du bâtiment Merck Serono ou directement sur l'avenue de France, pour prendre la correspondance à l'arrêt du tram 15.

En 2008, le projet de construction d'une résidence d'étudiants (IHEID) de huit étages a été validé. La résidence sera construite sur le parking. Il a été nécessaire d'adapter les structures du parking et de créer des fondations profondes sous le radier du parking, du côté du bâtiment de l'IHEID.

Pendant les six premiers mois de chantier, de juillet à décembre 2010, l'entreprise adjudicataire des travaux spéciaux et terrassement a préparé le site et construit les fondations, l'ancien parking de Sécheron a été démoli ainsi que l'escalier qui mettait en communication le P+R avec l'avenue de France. Une paroi de protection a été bâtie le long du terrain entre le futur parking et les CFF (nord-ouest).

La Fondation des parkings et l'IHEID ont signé une convention de maîtrise d'ouvrage qui définit un partage des installations et des volumes de béton. Cette mise en commun des ressources apportera des économies substantielles sur les coûts du projet.

Les travaux du parking se termineront en décembre 2011. Le parking sera utilisé jusqu'à fin 2013 par les employés de l'OMC, en attendant la construction par l'Etat d'un parking pour cette organisation internationale.

#### P+R de Frontenex

Le concours pour la réalisation d'un collège et d'un parking a été lancé par le DCTI en janvier 2009.

Conformément à la proposition du projet de concours lauréat, le futur P+R de Frontenex sera implanté au nord-est de la parcelle. Son emplacement est totalement indépendant de celle du bâtiment scolaire. Sur la dalle de couverture du parking seront installés des équipements sportifs liés à l'école et, également, les sorties de secours du parking.

Le parking comprendra 288 places voitures dont 4 pour personnes à mobilité réduite (près des ascenseurs) et un P+B (parking+bicyclette) de 50 places pour les vélos.

Le parking sera construit sur deux niveaux enterrés et l'accès s'effectuera par le futur barreau Tulette. La sortie principale piétonne est située à proximité des arrêts de bus. Le P+R sera équipé de deux ascenseurs,

quatre sorties de secours, un système de ventilation et désenfumage selon les normes actuelles, un réseau sprinkler et un système d'éclairage qui permettra une gestion du parking selon la demande de la Fondation des parkings.

En septembre 2010, la Fondation des parkings et les mandataires ont terminé l'avant-projet du P+R. Pendant cette année, ils ont étudié les meilleures solutions pour déterminer la circulation à l'intérieur du parking, l'emplacement des barrières d'entrée/sortie, tous les systèmes de sécurité, les alarmes, le concept des écoulements des eaux et de désenfumage/ventilation, ainsi que l'emplacement des locaux techniques et des sorties de secours.

Les mandataires et la Fondation des parkings ont débuté, en octobre, l'étude du projet sur la base de l'avant-projet. Le but est de valider le devis général au début 2011 et de produire tous les documents nécessaires à la dépose de l'autorisation de construire prévue pour avril 2011.

L'ouverture du chantier est prévue pour octobre 2012.

#### **P + R Trèfle Blanc**

Un projet de P+R de 700 places est à l'étude dans le secteur Bachet/Trèfle Blanc. Ce P+R serait connecté principalement au tram, avec un arrêt à moins de 50 mètres. Ce parking permettrait également d'accueillir les visiteurs d'une salle des fêtes ainsi que les clients d'un hôtel de commerce, ouvrages également en projet sur le même site. Une demande de renseignements globale incluant l'ensemble des ouvrages a été déposée.

#### **P+R Bachet**

En attendant la résolution des recours du projet CEVA, les études du P+R liées à la future gare du Bachet ont été mises en suspens en 2010.

## **■ PROJETS DES NOUVEAUX PARKINGS POUR HABITANTS**

### **Parking de l'Eco-Quartier de la Jonction (« Carré-Vert »)**

La Ville de Genève et l'Etat ont décidé de réaliser un éco-quartier sur le site dépollué d'Artamis. Il s'agit d'un projet de quartier qui rassemblera trois résidences de logements, un parking enterré d'environ 300 places, des locaux commerciaux et des dépôts pour les musées de la Ville. Le projet global a été mis au concours en 2009 et en février 2010, le bureau lauréat a été désigné.

Les études de l'avant-projet se sont déroulées en 2010. En novembre 2010, l'avant-projet a été présenté par le bureau d'architectes pilote. L'autorisation de construire sera déposée fin avril 2011. Le devis général et le détail du projet sont en cours. Le début des travaux est prévu pour le premier semestre 2012.

Avec deux niveaux en sous-sol, le parking offrira environ 190 places accessibles aux visiteurs et aux habitants du quartier et environ 100 places aux dix locataires des trois résidences du Carré-Vert.

# Section Travaux & Planification

## Rénovations et aménagements

### ■ PARKINGS DE LA FONDATION

- **P+R Etoile**: l'ensemble des structures et supports métalliques de l'ouvrage a été repeint, ainsi que le réseau de tuyaux de l'installation d'extinction automatique sprinkler.
- **Parking des Alpes**: le parking des Alpes est doté, au rez-de-chaussée, d'une station-service avec shop et tunnel de lavage. Le portique de lavage a été remplacé en 2010 en coordination avec le locataire.
- **Prieuré**: l'isolation thermique du 1<sup>er</sup> sous-sol a été retouchée de façon à éviter les chutes de matériaux sur les véhicules.
- **Info-Parking**: le système de communication par onde radio a été remplacé et l'installation est désormais pourvue d'une fréquence radio spécifique permettant un diagnostic plus facile des pannes.

### ■ PARKINGS DE L'ETAT

- **Lombard et HEPIA (anciennement l'Ecole d'Ingénieurs de Genève)**: ces deux parkings ont été équipés de caméras de surveillance afin d'améliorer la sécurité, et un système sophistiqué de vidéosurveillance a été mis en place.
- **Lombard**: la Fondation des parkings a réalisé une expertise approfondie de l'état des bétons et, plus particulièrement, des dalles au niveau des chlorures. Un bureau d'ingénieurs civils a été mandaté pour préparer un devis général et lancer un appel d'offres pour l'assainissement et la rénovation de cet ouvrage souterrain (estimation des travaux ± CHF 4 millions, durée ± 2 ans).

Suite à une procédure d'appel d'offres ouverte, le système de péage et de comptage du parking Lombard, datant de 1993, a été remplacé

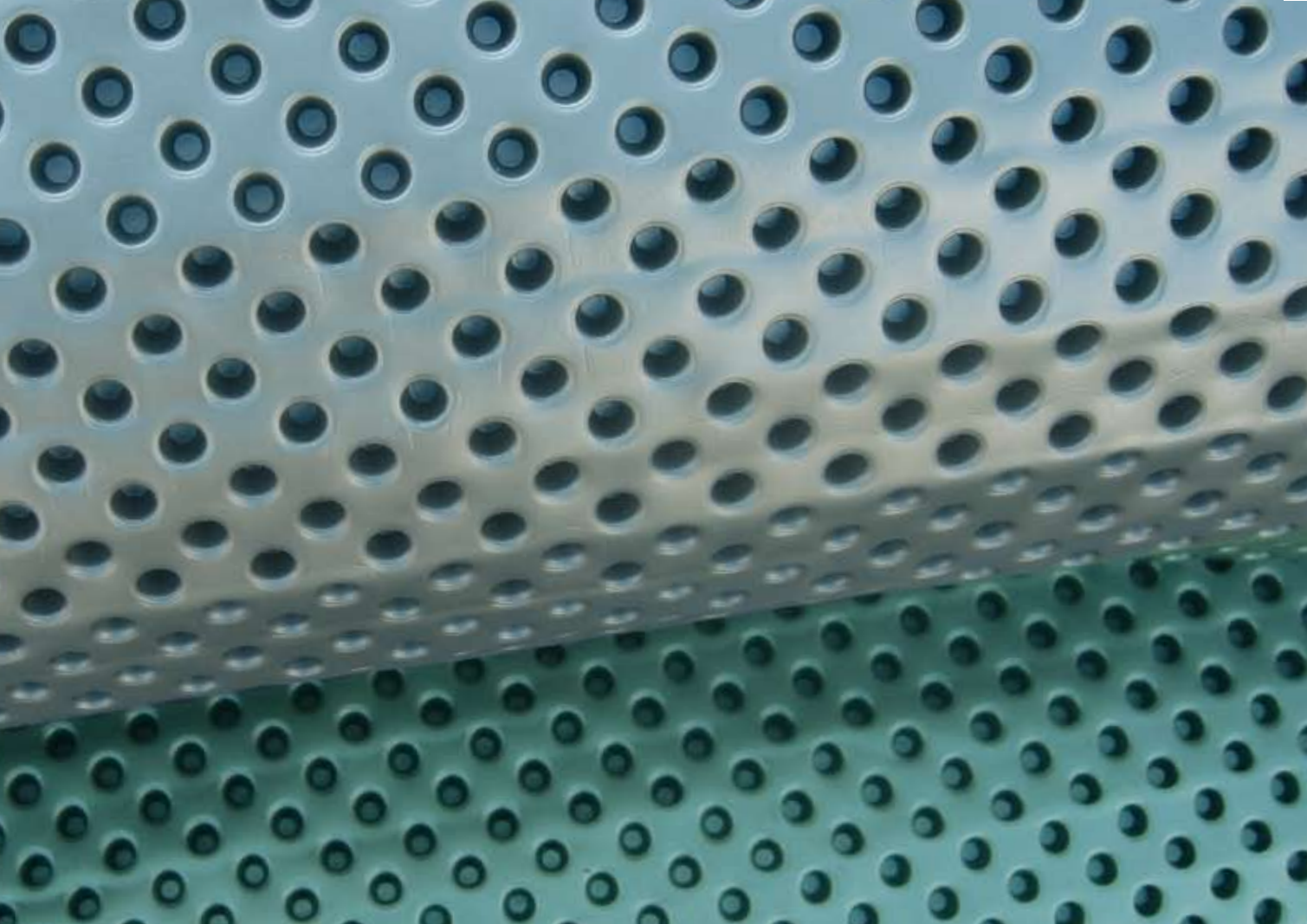
- La Fondation des parkings a également procédé à l'élaboration du cahier des charges et à l'appel d'offres des systèmes de péage des parkings de l'hôtel des Finances et de l'HEPIA. Idem pour les systèmes de comptage et d'affichage des parkings Lombard, HEPIA, David-Dufour et Finances.

- **HEPIA (Anciennement l'Ecole d'Ingénieurs de Genève)**: dans le but de sécuriser les lieux, un projet de fermeture nocturne du parking à l'aide de portes automatiques a été défini et une APA a été déposée.
- **Hôtel des Finances**: l'installation de détection incendie a été rénovée et un concept de fermeture nocturne a été mis au point en préparation d'une procédure APA.
- La Fondation des parkings a mandaté un bureau pour effectuer un audit complet des installations électriques et de ventilation des parkings de l'Etat, dont certaines datent des années 70. Les rapports accompagnés de propositions de rénovation et, si nécessaire, de remise aux normes des installations, seront remis au DCTI début 2011.

### ■ PARKING PLACE DE CORNAVIN SA

- Les travaux CFF-Railcity de rénovation de la gare Cornavin se sont, pour le moment, cantonnés à l'intérieur même de la gare, et aucun impact sur la galerie marchande n'a été perceptible en 2010.
- A la demande des CFF, les surfaces de livraison au 1<sup>er</sup> sous-sol ont été réadaptées et quatre places confortables permettent, à présent, la livraison par des camionnettes jusqu'à 6 mètres de long.
- Suite à la fermeture définitive des nouvelles toilettes publiques il y a quelques années, pour cause de sécurité et d'hygiène, un projet de toilettes payantes a été mis au point en collaboration avec les CFF et sera mis en service fin février 2011 par les CFF.
- Le monte-charge côté plate-forme TPG donnant accès aux dépôts des commerçants a été entièrement rénové.
- Le joint de dilatation du parking côté Lac a été rénové lors des travaux de réfection du trottoir menés par la société Privera, en charge des immeubles voisins 14 à 20 place de Cornavin.
- Le programme de renouvellement des différents éléments liés à la production et à l'économie d'énergie s'est poursuivi par le remplacement du monobloc





principal de ventilation de la galerie marchande ainsi que le remplacement des deux groupes de production de froid, indispensables en été.

- Une expertise complète des dalles du parking a été effectuée et les travaux d'assainissement et de rénovation du 2<sup>e</sup> sous-sol ont débuté en fin d'année et se poursuivront en 2011 au 3<sup>e</sup> sous-sol.
- Dans la perspective d'une rénovation intégrale de la galerie marchande, un concept organisationnel ainsi qu'une étude commerciale ont été commandés à deux mandataires spécialisés.

#### ■ PARKING PLAINE DE PLAINPALAIS SA

- La centrale de détection incendie a été renouvelée.
- Afin de mieux protéger les personnes en cas d'incendie, une étude a été menée pour équiper toutes

les sorties de secours de sas de sécurité conformes aux dernières prescriptions, et un dossier de demande d'autorisation a été déposé en fin d'année dans la perspective d'une réalisation en 2011.

- Le dossier de soumission et l'appel d'offres pour le renouvellement du système de péage ont été réalisés en préparation de son remplacement en 2011.

Les travaux de réfection de l'étanchéité de la dalle de surface restent dans l'attente du dégrappage de la plaine de Plainpalais par la Ville de Genève.

- Après deux ans de travaux, l'inauguration de la nouvelle sortie piétonne, côté Rond-Point, a eu lieu le 4 juin 2010. Ces travaux ont été l'occasion d'embellir l'accès au parking par la mise en place d'une grande fresque représentant la plaine de Plainpalais, réalisée par M. Roger Pfund.

# Section Exploitation

## ■ RENFORCEMENT DES ÉQUIPES

Des ressources supplémentaires ont été engagées à l'exploitation, notamment en raison du nombre croissant de parkings exploités par la Fondation pour le compte de tiers.

Un poste de secrétaire à mi-temps a été créé pour traiter les dénonciations, les plaintes et la correspondance en relation avec les parkings utilisés par le personnel du DIPCS et du DCTI.

Un technicien voie publique/employé tri-monnaie a été recruté pour compléter les équipes en place, chargées de la collecte et du traitement de la monnaie des horodateurs ainsi que de leur entretien.

Deux nouveaux techniciens de maintenance ont été engagés pour renforcer le service technique, responsable de l'entretien des équipements des parkings à barrières.

Dans le cadre du mandat confié à la Fondation par la société Parking Place de Cornavin SA, portant sur la gestion et l'exploitation du parking et de la galerie Metro Shopping, le personnel employé auparavant par la société a été repris au sein de la Fondation des parkings. L'intégration de cette équipe, constituée d'un technicien de maintenance et de trois opérateurs du centre de contrôle, permettra une polyvalence étendue, une meilleure communication et une plus grande efficacité.

## ■ NETTOYAGE

Constatant que l'état de propreté de certains parkings n'atteignait pas le niveau escompté, la Fondation a résilié quelques contrats, modifié le cahier des charges de nettoyage et procédé à des appels d'offres.

Plusieurs parkings ont ainsi changé d'entreprise de nettoyage dans le courant de l'année 2010 et une amélioration des prestations a rapidement été constatée.

L'augmentation constante des dégradations et souillures volontaires demande une attention particulière et des mesures préventives. Il a ainsi été

décidé de restreindre l'accès à certains parkings du centre-ville pour réduire le nombre d'actes d'incivilité et de salissures qui incommode les clients et rendent le travail des nettoyeurs de plus en plus difficile. Des travaux auront ainsi lieu en 2011 pour doter trois parkings d'un système de contrôle d'accès.

D'autre part, la Fondation envisage de dissocier le nettoyage des graffitis des autres tâches d'entretien courant pour confier ce travail à des entreprises spécialisées, afin de faire disparaître les inscriptions sauvages plus rapidement.

## ■ CONTRÔLE

Des contrôles spécifiques ont été mis en place afin de mieux détecter les abus commis dans les parkings à barrières. Un effort particulier a été fourni pour sanctionner les actes suivants :

- utilisation d'abonnements non valables (déclarés perdus, obtention frauduleuse, etc...);
- utilisation non autorisée d'un abonnement pour stationner plusieurs véhicules simultanément;
- sortie sans payer en forçant la barrière;
- sortie sans payer en suivant le véhicule précédent.

Si les abus constatés dans l'utilisation d'abonnements sont très limités en nombre, il n'en est pas de même pour les sorties sans payer (en forçant la barrière ou en suivant le véhicule précédent) qui sont malheureusement trop fréquentes. La Fondation a dénombré beaucoup de cas, qui ont été suivis de sanctions allant d'une simple facture à des poursuites pénales. Des améliorations techniques seront apportées en 2011 sur les équipements de péage de tous les parkings afin de détecter automatiquement ces abus et de les sanctionner plus facilement.

# Section Service du Stationnement

## ■ PRÉAMBULE

L'année 2010 a été marquée par la mise en place d'un contrat de prestations entre l'Etat de Genève et la Fondation des parkings. Ce contrat, initialement prévu pour quatre ans (2010 à 2013), a été voté pour une année uniquement par le Grand Conseil, car il manquait à cette notion de prestation, les éléments de mesures pour quantifier le travail de ce service. L'année 2010 a donc fait l'objet d'un travail commun entre le prestataire et la Direction Générale de la Mobilité (DGM) dans le but de pouvoir définir ces indicateurs, et préparer le contrat de prestations pour les années 2011 à 2013.

Lors de cette même année, le service du stationnement a intégralement effectué une prestation de contrôle sur l'ensemble du territoire de la ville de Genève, contrairement aux années précédentes, où il partageait cette activité conjointement avec le service des agents municipaux de la Ville. Ce département travaille activement et en concertation avec les services de la Direction Générale de la Mobilité, les services de la Ville de Genève et de l'espace public, ainsi que les services généraux de la Police Cantonale.

## ■ ÉVOLUTIONS

Tout au long de cette année 2010, le service du stationnement a poursuivi son extension conformément aux intentions formulées dans les budgets et scénario d'évolution de cette structure.

- Les emplacements, le site des Tulipiers et de la Prairie, destinés à recevoir les collaborateurs, ont été transformés et complétés, pour être opérationnels comme souhaité pour la fin de l'année.
- La recherche de matériel de saisie, pour remplacer le potentiel actuel vétuste, a fait l'objet d'une étude approfondie et d'une attribution à un consortium à la suite d'un marché public.

## ■ EFFECTIFS

En 2010, le service a vu son potentiel de collaborateurs baisser légèrement dans le courant de

l'année à la suite de certains départs. Il est cependant maintenu, à ce jour, à 82 collaborateurs (75 personnes du terrain, 6 postes administratifs, 1 direction). Afin de pouvoir honorer convenablement la convention nous liant à l'Etat de Genève, il est prévu de compléter ce personnel, courant printemps 2011, l'effectif complet du service étant composé de 85 collaborateurs.

## ■ ACTIVITÉS

Afin de mieux mesurer le travail sur l'ensemble du territoire de la ville de Genève, le service du stationnement a, tout d'abord, effectué un inventaire de la totalité des places de stationnement sur le domaine public. Ce répertoire de toutes les rues, ainsi que les types et zones de stationnement, a permis de mieux mesurer l'activité sur le domaine public, mais également de saisir toute anomalie et de la communiquer à la Direction Générale de la Mobilité afin de corriger les défauts.

Tout au long de cette année, la présence quotidienne de ce service dans les secteurs de la ville de Genève, a confirmé, que bon nombre d'usagers ne savaient pas utiliser, par exemple, le disque bleu. Cela a incité la Fondation des parkings à élaborer et proposer son propre disque bleu, plus clair pour les utilisateurs.

Cette présence permanente sur le terrain a eu des conséquences non seulement pour l'ensemble de la population, mais également et surtout pour les milieux professionnels.

A cet effet, le Département de l'Intérieur et de la Mobilité a réactivé un groupe de travail «le groupe transport professionnel» composé des représentants d'associations de commerçants, des représentants des milieux professionnels – Fondation patronale des Métiers du bâtiment (FBM) et Fédération des Entreprises Romandes (FER) – ainsi que la Direction Générale de la Mobilité.

La Fondation des parkings a intégré ce groupe de travail qui s'est réuni à quatre reprises en 2010, et a essentiellement œuvré cette année dans la définition des besoins et la coordination pour la mise en place du nouveau macaron multizones «PLUS».

# Section Service du Stationnement

Il faut relever que le rapprochement de la Fondation des parkings à ces associations a permis d'améliorer considérablement les échanges et les relations.

Le contrôle homogène par les collaborateurs de l'ensemble du stationnement en ville de Genève a fortement contribué à l'amélioration du taux de rotation des véhicules et également permis de diminuer le stationnement illicite dans le temps et dans l'espace. Les répercussions de ce contrôle ont eu pour effet que des actions ont été mises en place :

- création d'un macaron multizones « PLUS », produit pour les professionnels ;
- ilotages, gestion des problèmes avec les commerçants, communication avec les usagers ;
- campagne d'information avant verbalisation.

Ce département poursuit quotidiennement l'amélioration de son service tout en tenant compte des objectifs contractuels définis par le contrat de prestations :

- efficacité : taux de contrôle quotidien moyen minimum ;
- homogénéité : répartition géographique du contrôle.

Les amendes d'ordres sont transmises au service des contraventions au quotidien. Le produit des amendes ainsi que le contentieux reviennent à l'Etat de Genève.

## Autres activités

### ■ AUTOPARTAGE

Durant l'année 2010, la Fondation des parkings a poursuivi son action en faveur du développement de l'autopartage, cinq nouvelles places ont été créées.

Ainsi à la fin de l'année, 51 places étaient réservées aux véhicules d'autopartage Mobility dans les parkings gérés par la Fondation :

- Saint-Antoine : 9 places
- Finances : 4 places
- Plainpalais : 11 places
- Cornavin : 15 places
- Lombard : 4 places
- Uni-Mail : 3 places
- David-Dufour : 4 places
- Etoile : 1 place

# Conclusion

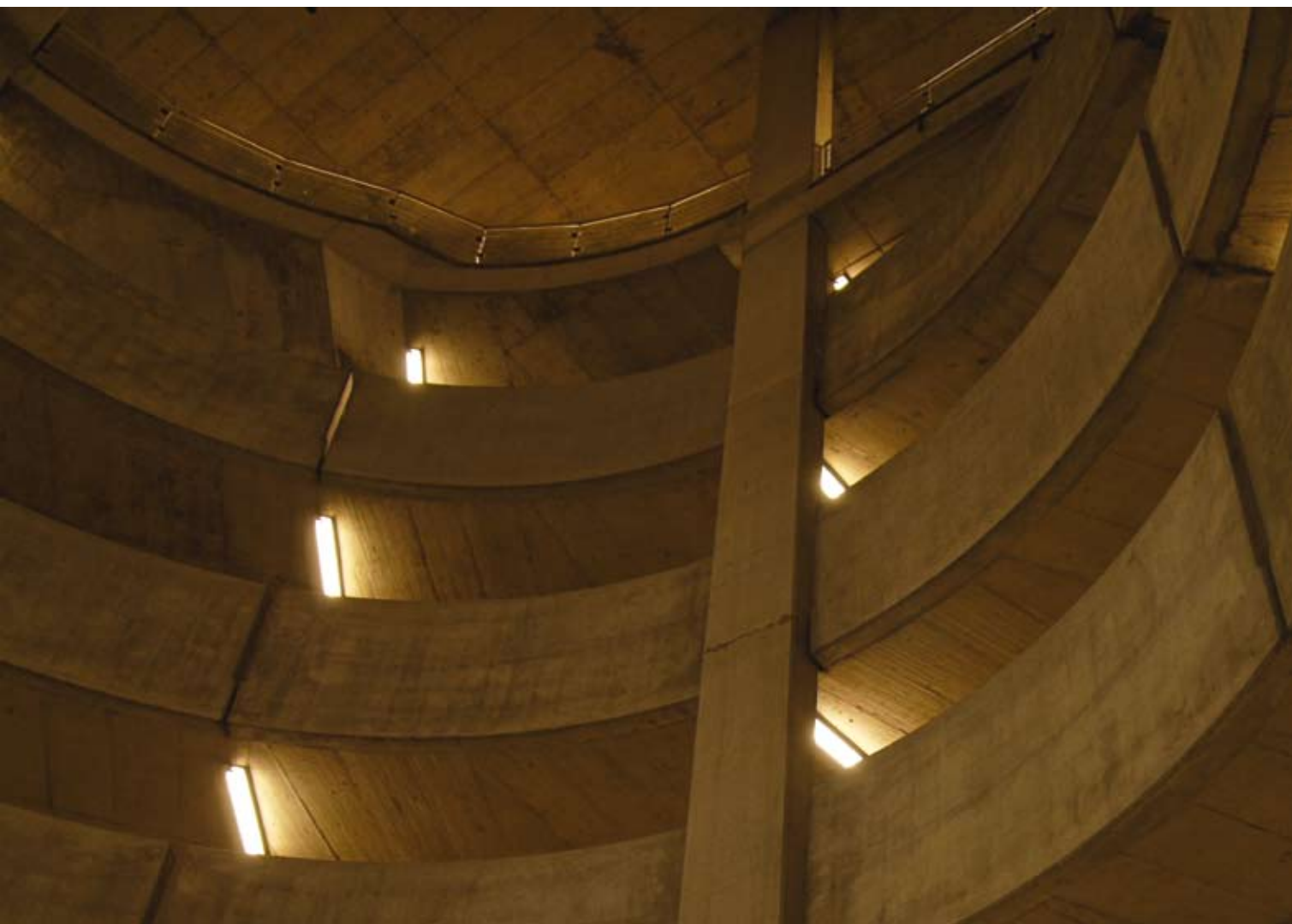
La Fondation des parkings a déployé en 2010 une large palette d'activités dans le domaine du stationnement. Relevons, en particulier, l'ouverture de l'extension du P+R de Sous-Moulin et le début du chantier du P+R de Sécheron. Les défis encore à venir sont nombreux; grâce à une saine gestion depuis plusieurs années, la Fondation est prête à les relever.



Jean-Marc ODIER  
Vice-président



Frederik SJOLLEMA  
Président



**Section  
Financière  
&  
Administrative**

# Compte de fonctionnement

## pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	2010 budget IPSAS	2010 IPSAS	2009 IPSAS
<b>■ PRODUITS</b>				
Produits des abonnements		9'172'411	9'117'861	8'891'439
Produits du parcage horaire		5'078'500	5'402'917	5'344'670
Produits des macarons		4'962'000	4'890'905	4'852'995
Redevances horodateurs & tri-monnaie				4'002'029
Subventions non monétaires	6	897'188	897'186	897'186
Produits différés de subventions d'investissement		78'176	287'000	78'176
Redevances de gestion des parkings	4.13	1'266'962	1'257'049	1'412'906
<i>Redevance pour gestion de parkings (Cornavin, Plainpalais, Tribune)</i>		456'962	457'390	454'883
<i>Redevance gestion parkings d'Etat</i>		810'000	799'658	958'023
Redevances de surveillance de parkings tiers		2'552'933	2'563'957	2'399'639
Indemnité pour le contrôle du stationnement	10	9'774'794	9'774'794	2'641'098
Autres produits d'exploitation	4.12	3'461'835	3'246'592	2'342'430
<i>Produits des locations dépôts / surfaces</i>		1'625'485	1'426'768	1'725'541
<i>Redevances tiers / Publicité</i>		127'400	116'666	118'675
<i>Recettes du Tri-monnaie</i>	4.13	780'000	768'805	
<i>Recettes de la voie publique</i>	4.13	615'500	541'210	
<i>Vente Energie «Solaire»</i>		115'000	105'170	114'791
<i>Honoraires et produits divers</i>		187'000	270'266	307'557
<i>Divers</i>		11'450	17'707	75'868
<i>Produits sur exercices antérieurs</i>				0
<b>Total des produits</b>		<b>37'244'799</b>	<b>37'438'260</b>	<b>32'862'567</b>
<b>■ CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Frais de personnel	4.11	15'449'601	14'420'922	11'429'275
<i>Frais de personnel</i>		15'377'601	14'367'529	11'374'288
<i>Frais de Conseil</i>		72'000	53'393	54'986
Frais d'exploitation		5'791'008	4'606'019	4'433'800
<i>Frais d'exploitation</i>		5'514'008	4'597'260	4'397'370
<i>Etudes</i>		252'000	2'501	16'572
<i>Info-Parking</i>		5'000	445	4'712
<i>Publicité P+R</i>		20'000	5'813	15'146
Frais d'entretien		938'200	932'119	908'105
Frais d'administration		2'666'073	3'508'294	2'606'296
<i>Frais généraux</i>		1'794'545	2'840'289	1'892'979
<i>Administration générale</i>		763'528	567'886	624'905
<i>Locaux administratifs</i>		108'000	100'118	88'412
Amortissements		6'651'714	6'012'085	5'560'936
<i>Amortissements immobilisations propres</i>		401'590	263'878	222'665
<i>Amortissements immobilisations d'exploitation</i>		6'250'123	5'748'207	5'338'271
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>31'496'595</b>	<b>29'479'438</b>	<b>24'938'410</b>
<b>■ RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>5'748'203</b>	<b>7'958'822</b>	<b>7'924'157</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	17	784'734	1'623'251	1'167'905
Produits financiers	4.13 & 8	59'659	91'448	160'668
Charges financières	9	-2'981'541	-3'025'425	-2'251'835
<b>■ RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>3'611'055</b>	<b>6'648'096</b>	<b>7'000'895</b>

# Bilan

pour les exercices clôturant au 31 décembre

Montants en CHF	Notes	2010 IPSAS	2009 IPSAS
<b>■ ACTIFS</b>			
<b>Actif courant</b>			
Liquidités et équivalents de liquidités	4.4 & 11	18'095'565	17'853'835
Placements à court terme	4.3 & 12	0	0
Débiteurs avec contrepartie	4.3 & 13	1'091'628	4'011'488
Débiteurs sans contrepartie		0	0
Autres créances à court terme	4.3	126'120	184'082
Actifs transitoires	4.3	621'979	568'684
<b>Total de l'actif courant</b>		<b>19'935'291</b>	<b>22'618'089</b>
<b>Actif non courant</b>			
Immobilisations corporelles	4.5 & 14	140'475'501	132'057'152
Immobilisations incorporelles	4.6 & 15	81'173	122'128
Subventions d'investissement obtenues	4.14 & 16	-4'575'642	-3'192'038
Participations mises en équivalence	4.2 & 17	13'568'245	11'948'516
Autres actifs à long terme	4.8 & 18	453'600	1'500'250
<b>Total de l'actif non courant</b>		<b>150'002'876</b>	<b>142'436'008</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>169'938'167</b>	<b>165'054'097</b>
<b>■ PASSIF ET FONDS PROPRES</b>			
<b>Passif courant</b>			
Découverts bancaires		0	0
Fournisseurs et autres créanciers	19	3'498'891	5'616'476
Revenus reçus d'avance	20	5'026'013	4'908'041
Part à court terme des emprunts à long terme	21	7'000'000	0
Garanties et consignes		427'774	404'400
Passifs transitoires	19	1'162'065	415'696
<b>Total du passif courant</b>		<b>17'114'742</b>	<b>11'344'613</b>
<b>Passif non courant</b>			
Emprunts bancaires à long terme	4.9 & 21	68'300'000	76'000'000
Dettes à long terme	4.9 & 21	7'863'036	7'697'191
Provisions	4.10 & 22	100'000	100'000
Engagements en faveur du personnel	23	0	0
<b>Total du passif non courant</b>		<b>76'263'036</b>	<b>83'797'191</b>
<b>Total du passif</b>		<b>93'377'778</b>	<b>95'141'804</b>
<b>Fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité</b>			
Capital	24	100'000	100'000
Fonds réserve générale		2'000'000	2'000'000
Fonds statutaires		67'812'293	62'660'457
Impacts bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres		0	-1'849'059
Résultat de l'exercice		6'648'096	7'000'895
<b>Total des fonds propres attribuables au propriétaire de l'entité</b>		<b>76'560'389</b>	<b>69'912'293</b>
<b>Total des fonds propres</b>		<b>76'560'389</b>	<b>69'912'293</b>
<b>■ TOTAL DU PASSIF ET DES FONDS PROPRES</b>		<b>169'938'167</b>	<b>165'054'097</b>



# Variation des fonds propres

## pour les exercices clôturant au 31 décembre

### ■ TABLEAU IPSAS 2010 DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers de CHF	Fonds propres de l'entité				Total
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	100	2'000	60'811	7'001	69'912
Attribution aux fonds statutaires			7'001	-7'001	0
Résultat net de l'exercice 2010				6'648	6'648
<b>Soldes au 31 décembre 2010</b>	100	2'000	67'812	6'648	76'560

### ■ TABLEAU IPSAS 2009 DE VARIATION DES FONDS PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers de CHF	Fonds propres de l'entité				Total
	Capital	Fonds réserve générale	Fonds statutaires	Résultat de l'exercice	
<b>Soldes au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	100	2'000	54'863	5'949	62'911
Attribution aux fonds statutaires			5'949	-5'949	0
Résultat net de l'exercice 2009				7'001	7'001
<b>Soldes au 31 décembre 2009</b>	100	2'000	60'811	7'001	69'912

# Tableau des flux de trésorerie

## pour les exercices clôturant au 31 décembre

En milliers de CHF	2010 IPSAS	2009 IPSAS
<b>■ ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>		
Résultat d'exploitation	6'648	7'001
Amortissements comptables	6'012	5'561
Charges et produits non monétaires	-236	-1'214
Diminution / Augmentation de l'actif courant	2'925	-2'913
Diminution / Augmentation du passif courant	-1'230	688
<b>Cash-Flow lié aux activités d'exploitation</b>	<b>14'119</b>	<b>9'123</b>
<b>■ ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS</b>		
<i>Parkings publics</i>		
P 26	-232	-96
Parking Saint-Antoine	-155	-491
Parking des Alpes	-249	-165
<i>Parkings Habitants</i>		
Prieuré	-51	-95
Grandes-Communes	0	0
Vieux-Moulin	0	0
Tilleuls	-6	0
<i>Parkings P+R</i>		
P+R Moillesulaz	-1'671	0
P+R Etoile	-205	-29
P+R Sous-Moulin	-6'362	-2'288
P+R Sécheron	-3'110	0
P+R Genève-Plage	-29	0
P+R de la Voie-Centrale	-122	-18
<i>Bureaux de la Fondation (Etoile)</i>		
Bureaux de la fondation et administration	-55	0
<i>Solaire «Etoile»</i>		
Solaire «Etoile»	0	0
<i>P+R études et chantiers</i>		
P+R Bachet	0	0
P+R Sécheron	108	0
P+R Versoix	0	0
Habitants Jonction	-62	0
Autres P+R	-195	-0
<i>Autres immobilisations</i>		
Info parking	-26	0
Centre de contrôle	-165	-76
Tri-monnaies et Voie-publique	0	-33
Service du Stationnement	-920	-336
Informatique de gestion et matériel informatique	-278	-122
Garanties divers chantiers	-602	-158
<i>Placements à CT et autres actifs à LT</i>		
Variations des placements à court terme	0	3'000
Variation des autres actifs à long terme	1'047	1'066
<b>Cash-Flow lié aux activités d'investissements</b>	<b>-13'343</b>	<b>158</b>
<b>■ ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement d'emprunt à long terme P+R Genève-Plage	-700	-3'000
Remboursement d'emprunts autres banques	0	-5'000
Variation des autres dettes à long terme	166	-689
<b>Cash-Flow lié aux activités de financement</b>	<b>-534</b>	<b>-8'689</b>
<b>■ VARIATION DES LIQUIDITÉS</b>		
<i>Contrôle</i>		
Liquidités au 1 <sup>er</sup> janvier	17'854	17'263
Liquidités fin d'exercice	18'096	17'854
<b>Variation des liquidités</b>	<b>241</b>	<b>591</b>

# Note aux états financiers

## ■ 1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 1.1 Présentation

La Fondation des parkings (ci-après : la Fondation) a été créée sous la forme d'une fondation de droit public par la Loi H 1 13 sur la Fondation des parkings, du 17 mai 2001 (LFP). La Fondation a son siège social en Suisse, Carrefour de l'Etoile 1, 1227 Carouge.

Afin de favoriser la politique des déplacements de l'Etat de Genève, les missions de la Fondation spécifiées à l'article 1 LFP sont :

- de construire et d'encourager la réalisation de parcs de stationnement, notamment les parcs relais (P+R), pour les automobiles et les deux-roues, destinés à favoriser l'utilisation des transports publics ;
- d'exploiter les parcs de stationnement dont elle est propriétaire ou qui sont propriété de l'Etat ou de tiers et dont la gestion lui a été confiée ;
- d'assurer des prestations de services en matière de stationnement.

La Fondation est habilitée à acquérir ou louer les terrains favorables à la création de places de parc et peut devenir superficiaire d'immeubles. La Fondation ne peut s'engager que dans la mesure des moyens dont elle dispose.

Tout engagement de plus de 3 millions de francs pour un même objet doit être soumis au Grand Conseil pour approbation.

### 1.2 Organisation de la Fondation des Parkings

L'effectif du personnel de la Fondation des parkings au 31 décembre 2010 était de 145 personnes + 2 apprenants (2009 : 144 personnes), soit :

Direction	5 personnes (5 en 2009)
Service financier et administratif	17 personnes (16* en 2009)
Service Travaux & Planification	3 personnes (2 en 2009)
Service informatique	2 personnes (2 en 2009)
Service exploitation	36 personnes (33 en 2009)
Service du Stationnement	81 personnes (84 en 2009)
Projet	1 personne depuis 2010

\* A ce chiffre, il faut rajouter 2 apprenants.

### 1.3 Situation fiscales

La Fondation des parkings est exonérée en matière d'impôts par un arrêté du Conseil d'Etat.

## ■ 2. BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Conformément à la Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (LGAF), les états financiers de la Fondation des parkings ont été préparés conformément aux normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat. Celles-ci sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Genève ([www.ge.ch/ipsas](http://www.ge.ch/ipsas)).

Les principales méthodes comptables adoptées par la Fondation des parkings sont décrites en note 4 et sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent.

# Note aux états financiers

Les états financiers de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 ont été approuvés le 28 mars 2011 par le Conseil de fondation. Ils ont été préparés selon le principe de continuité de l'exploitation et les montants présentés dans ces états financiers sont exprimés en francs suisses pour le compte de résultat et le bilan. Les montants présentés dans le tableau de flux de trésorerie et dans les annexes sont exprimés, soit en milliers de francs suisses, soit en francs suisses. Cette information est spécifiée sur chaque tableau.

## 2.1 Dérogation par rapport aux normes IPSAS

Dans le cadre de l'élaboration du référentiel comptable de l'Etat de Genève, il est apparu que le traitement du découvert des caisses de prévoyance tel que prescrit dans les normes IPSAS ne correspondait pas à la présentation d'une image fidèle, principalement en raison de l'inadéquation entre les principes des normes et les spécificités des collectivités publiques suisses. Pour cette raison, le Conseil d'Etat a consenti à la dérogation suivante :

## 2.2 Reconnaissance du découvert des caisses de prévoyance

La norme comptable internationale IPSAS 25 sur les avantages au personnel traite de la comptabilisation des engagements de prévoyance dans les états financiers des employeurs. L'application de cette norme n'est obligatoire qu'à partir de 2011.

Cette norme prévoit que le déficit technique des caisses de pension, évalué selon le principe des unités de crédits projetées, doit être entièrement provisionné dans les états financiers de l'entité-employeur.

Cette norme n'est toutefois pas satisfaisante car elle ne prend pas en considération les spécificités des caisses de pension publiques suisses en capitalisation partielle avec garantie de l'Etat basée sur sa pérennité. Elle n'est pas non plus satisfaisante du point de vue de l'information délivrée qui ne correspond pas à la réalité économique (et donc au principe de l'image fidèle) ni au principe de la pertinence selon lequel l'information délivrée doit faciliter les décisions des dirigeants. Le provisionnement de l'entier du déficit technique revient à surévaluer les risques de la collectivité qui octroie sa garantie. En effet, les difficultés financières d'une caisse de pension sont réelles lorsque le taux de capitalisation franchit un

taux plancher (différent de 100 %) correspondant à l'objectif de couverture fixé par les statuts en fonction de la législation.

Pour ces raisons, la comptabilisation des engagements de prévoyance selon le référentiel comptable de l'Etat de Genève est effectuée conformément aux principes prévus par les normes comptables suisses (Swiss GAAP RPC 16). Selon ces principes, une provision doit être comptabilisée lorsqu'il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'employeur. Si cela n'est pas le cas, l'engagement doit être indiqué dans l'annexe aux états financiers en tant que « passif éventuel ».

La nécessité d'une provision est affaire de jugement, sur la base des informations existantes relatives à la santé financière des caisses de pension et de rapports d'experts indépendants. Deux critères sont principalement pris en compte, à savoir l'objectif de couverture statutaire d'une caisse de pension et sa situation par rapport au « modèle des experts ».

Le « modèle des experts » est un modèle d'évaluation des caisses de pension publiques suisses en cours de discussion aux Chambres fédérales. L'Etat de Genève a choisi de l'utiliser comme modèle de pilotage de ses caisses de pension publiques, sans attendre la décision définitive au niveau fédéral. Le « modèle des experts » distingue le taux de couverture des engagements envers les pensionnés du taux de couverture des engagements envers les assurés actifs. Le taux de couverture des assurés actifs selon le « modèle des experts » s'entend une fois que les engagements envers les pensionnés sont couverts à 100 %.

## ■ 3. PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES IPSAS, SAUF DÉROGATIONS ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Les premiers états financiers publiés selon les normes IPSAS, sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat, sont ceux de l'exercice 2008 présentés avec un exercice comparatif au titre de l'exercice 2007 établi selon le même référentiel.

La conversion aux normes IPSAS, sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat, a été effectuée en conformité avec les dispositions d'IPSAS 3 relatives aux changements de méthodes comptables. Les



# Note aux états financiers

valeurs du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2007 ont été retraitées sur la base de principes conformes aux normes IPSAS en vigueur au 31 décembre 2008. Les effets chiffrés de la transition aux normes IPSAS, sauf dérogations édictées par le Conseil d'Etat, sur la situation financière, la performance financière ainsi que sur les flux de trésorerie de la Fondation sont décrits dans la note 32.

## 3.1 Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes IPSAS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur la présentation des actifs et engagements conditionnels à la date du bilan et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures de la Fondation dont le Conseil peut disposer, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus lors de ces estimations.

Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers sont ceux relatifs à la dépréciation d'actifs non financiers.

La dépréciation initiale du parking P+R de Moillesulaz a été annulée durant l'exercice 2010, avec un impact dans le compte de résultat, dans la mesure où son utilité et son exploitation ne sont pas remise en cause. En l'absence d'indice de perte de valeur, IPSAS 26 ne requiert aucune estimation de la valeur recouvrable (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité).

Lors de chaque clôture, la Fondation effectue des comparaisons entre la valeur comptable et la valeur recouvrable des parkings publics et des parkings habitants (valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité). Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la valeur comptable de l'actif doit être ramenée à sa valeur recouvrable. Cette réduction est une perte de valeur. La valeur recouvrable est donc égale à la valeur d'utilité qui provient de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de

découler de l'actif (méthode des Discounted Cash flow) puisqu'il s'agit d'actif générant des avantages économiques. En 2010, il n'a pas été constaté de perte de valeur.

## ■ 4. 4 PRINCIPES COMPTABLES

### 4.1 Conversion des monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date où elles sont effectuées. Les avoirs et les engagements monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture et les différences de change en résultant sont comptabilisées au compte de résultat. Les avoirs et les engagements non monétaires, comptabilisés à leur coût historique, libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours historiques.

### 4.2 Participations dans entreprises associées

La Fondation est actionnaire de la société Parking Place de Cornavin SA et de la société Parking Plaine de Plainpalais SA. Ces participations sont des entreprises associées et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle la Fondation exerce une influence notable, et qui n'est ni une filiale, ni une coentreprise. Une influence notable permet de participer au processus décisionnel en matière de politiques financière et opérationnelle de la société associée sans avoir le pouvoir de les contrôler. Elle est présumée lorsque la Fondation détient au moins 20 % des droits de vote de la société associée.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont initialement comptabilisées au coût et sont ensuite ajustées pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part des actifs nets détenus par la Fondation. Le compte de résultat reflète la quote-part de la Fondation dans les résultats des entreprises associées. Les états financiers des entreprises associées sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Fondation. Des ajustements sont apportés, le cas échéant, pour homogénéiser les méthodes comptables avec celles de la Fondation.

### 4.3 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent les créances chirographaires, les prêts, les débiteurs et autres créances financières ainsi que les placements à terme.

Les actifs financiers sont présentés au bilan en actifs circulants ou immobilisés selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an.

La Fondation classe tous ses actifs financiers dans les catégories suivantes en fonction du but pour lequel ils ont été contractés : actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, prêts et créances, placements détenus jusqu'à leur échéance ou actifs financiers disponibles à la vente.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas classifiés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement imputables. L'évaluation ultérieure des actifs financiers s'effectue en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Un actif financier est sorti de la comptabilité lorsque la Fondation a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et les risques y relatifs.

#### Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat comprend, d'une part les actifs financiers détenus à des fins de transaction, et d'autre part des actifs financiers désignés, lors de leur comptabilisation initiale, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les instruments financiers dérivés entrent également dans cette catégorie. A chaque date de clôture, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont immédiatement reconnues en résultat.

#### Placements détenus jusqu'à leur échéance

Sont classés dans cette catégorie les actifs financiers à maturité fixe que la Fondation a acquis avec

l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des échéances fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés dans un marché actif. Ils prennent naissance lorsque la Fondation fournit de l'argent, des biens ou des services à un débiteur sans intention de négocier la créance. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation.

#### Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont classés dans aucune des trois catégories précédentes. Après comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes y afférents sont comptabilisés directement en capitaux propres. Lorsqu'un actif disponible à la vente sort de la comptabilité ou doit faire l'objet d'une dépréciation, le profit ou la perte cumulé(e) précédemment comptabilisé(e) en capitaux propres est enregistré(e) en résultat.

#### Justes valeurs

La juste valeur des actifs financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux cours acheteurs cotés à la clôture des marchés, à la date de clôture des comptes. S'agissant d'actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes dans des conditions de concurrence normale ; la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique ; l'analyse des flux de trésorerie actualisés ou d'autres modèles de valorisation.

#### Coût amorti

Les placements détenus jusqu'à leur échéance, ainsi que les prêts et créances sont valorisés au travers du

# Note aux états financiers

mécanisme du coût amorti. Celui-ci est calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, et diminué de toute dépréciation.

## Débiteurs

Les créances clients ont une échéance entre 30 et 90 jours. Elles sont évaluées au plus faible des montants facturés et de leur valeur recouvrable. Des corrections de valeurs sont effectuées lorsqu'il existe des indications objectives que la Fondation ne sera pas en mesure de récupérer les soldes dans leur intégralité. Les soldes dépréciés sont comptabilisés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

## 4.4 Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les avoirs en caisse, ceux déposés dans les banques et sur des comptes postaux ainsi que les placements à terme dont la durée résiduelle n'excède pas trois mois.

Les découverts bancaires sont présentés au bilan dans les passifs courants.

Pour le tableau des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités comprennent les liquidités et les équivalents de liquidités tels que définis ci-dessus, sans tenir compte des découverts bancaires qui ont un impact sur la variation des passifs courants.

## 4.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût, diminué des cumuls des amortissements et des pertes de valeur. Ce coût inclut les coûts de remplacement d'une partie de l'actif lorsqu'ils sont supportés et si les critères de comptabilisation sont satisfaits. En outre, le coût correspondant à chaque inspection majeure est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle à titre de remplacement, si les critères de comptabilisation sont satisfaits. L'ensemble des autres coûts de réparation et de maintenance sont comptabilisés en résultat lors de leur occurrence.

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est un actif qui nécessite une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé.

Lorsqu'une immobilisation se compose de plusieurs éléments ayant des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément. Les amortissements sont effectués de manière linéaire selon la durée d'utilité estimée de chaque objet, compte tenu d'une valeur résiduelle finale. Les travaux et études en cours ainsi que les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité principales des immobilisations corporelles sont :

	Durée d'utilité
Parkings	
Terrains	Illimité
Gros œuvre	50 - 100 ans
Second œuvre	5 - 20 ans
Matériel technique	5 - 10 ans
Aménagements	5 - 20 ans
Equipements informatiques	3 - 5 ans
Autres immobilisations corporelles	3 - 10 ans

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus et modifiés, si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

## 4.6 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur. Elles comprennent essentiellement des logiciels informatiques et sont amorties de manière linéaire selon leur durée d'utilité estimée entre 3 et 5 ans, dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles créées en interne, à l'exception des coûts de développement, ne sont pas capitalisées, et les dépenses engagées sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement sont comptabilisées comme immobilisations incorporelles uniquement lorsque la faisabilité technique ainsi que la viabilité commerciale du projet peuvent être démontrées.

## 4.7 Pertes de valeur sur actifs non financiers

La Fondation examine, à chaque date de clôture, s'il existe un indice révélant qu'un actif a pu perdre de sa valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée et une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable.



La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée de manière individuelle, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles des autres actifs ou groupes d'actifs.

La valeur d'utilité correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Conseil. L'actualisation des flux est effectuée en utilisant un taux avant impôt reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une appréciation est effectuée, à chaque date de clôture, pour identifier toute disparition ou diminution d'un indice de perte de valeur précédemment identifié. Une perte de valeur précédemment comptabilisée est également reprise en cas de changement dans les estimations retenues dans le cadre de la détermination de la valeur recouvrable de l'actif. Si tel est le cas, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de sa valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, à l'issue de la reprise d'une perte de valeur, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée sur cet actif au cours des exercices antérieurs.

#### 4.8 Autres actifs à long terme

Les autres actifs à long terme se composent exclusivement de créances chirographaires et sont classés dans la catégorie prêts et créances. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 4.9 Dettes financières et autres passifs financiers

Les dettes financières et autres passifs financiers comprennent les emprunts bancaires, les dettes à long terme, les fournisseurs et autres créanciers ainsi que les garanties et consignes. Ils sont présentés au bilan en passifs courants ou non courants selon que leur échéance est inférieure ou supérieure à un an. Toutes les dettes financières et autres passifs financiers

sont initialement comptabilisés à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 4.10 Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Fondation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Il s'agit donc du montant que la Fondation devrait raisonnablement payer pour éteindre l'obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date.

#### 4.11 Avantages au personnel

##### Pensions et prestations de retraite

Le personnel de la Fondation est affilié à la caisse de pension des fonctionnaires de l'Etat (CIA). Le fonds de prévoyance de la CIA est un fonds à primauté de prestations et en tant que caisse publique, le système financier adopté est un système mixte. Ceci signifie que la caisse de pension a l'autorisation d'avoir un degré de couverture inférieur à 100 % car les pensions et retraites versées sont partiellement couvertes par la capitalisation des cotisations des membres rentiers et partiellement par les cotisations des membres actifs. En conséquence, la CIA bénéficie de l'aide et de la garantie de l'Etat de Genève.

L'Etat de Genève se charge de l'évaluation globale pour la caisse de pension et indique à la Fondation,

# Note aux états financiers

le cas échéant, si une sortie de ressources est plus probable qu'improbable. Dans ce cas, la Fondation des parkings procéderait à la comptabilisation d'une provision.

Les conditions pour la reconnaissance d'une provision sont les suivantes :

- la Fondation a une obligation actuelle juridique ou implicite à la date de clôture résultant d'un événement passé (fait générateur)
- pour régler cette obligation, une sortie de ressources sera probablement nécessaire
- le montant de cette obligation peut être estimé de manière fiable.

## Autres avantages au personnel

Les avantages au personnel désignent toutes formes de contrepartie donnée par la Fondation au titre des services rendus par son personnel. Ils sont comptabilisés sous la rubrique « Frais de personnel » à mesure qu'ils sont acquis par les collaborateurs.

## 4.12 Contrats de location

La Fondation n'a aucun contrat de location aux termes duquel elle transfère ou il lui est transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. Tous les contrats de location sont classés comme des contrats de location simple.

Les paiements au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est preneuse sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les revenus au titre des contrats de location simple dans lesquels la Fondation est bailleuse sont comptabilisés en produits sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat. Les loyers conditionnels sont comptabilisés en produits sur la période au cours de laquelle ils sont acquis.

## 4.13 Reconnaissance des revenus

D'une manière générale, les revenus sont reconnus lorsqu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction vont revenir à la Fondation et que le montant de ce produit peut être estimé avec fiabilité. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rabais et remises commerciales et autres taxes sur les ventes. Les critères de reconnaissance spécifiques

suivants doivent également être remplis pour que les produits puissent être reconnus.

## Produits du stationnement

Les produits des activités du stationnement sont reconnus au moment où la prestation de stationnement est réputée fournie. En conséquence, les produits du parcage horaire et des horodateurs sont reconnus au moment de leur encaissement. Les produits liés aux abonnements ainsi qu'aux macarons sont répartis sur leur durée de validité.

## Prestations de services

Les produits des prestations de services telles que les prestations de gestion des parkings, de conseils, de tri-monnaie et autres prestations pour le compte de tiers sont reconnus lorsque la prestation est rendue.

## Produits des intérêts et dividendes

Les produits des intérêts sont reconnus en fonction du temps écoulé sur la base des taux d'intérêt effectifs. Les dividendes sont reconnus lorsque le droit à recevoir le paiement est établi.

## 4.14 Subventions

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable, qu'elles seront reçues et que toutes les conditions auxquelles elles sont soumises seront satisfaites.

Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont des subventions publiques dont la condition principale est que la Fondation achète, construise ou acquière des immobilisations corporelles. Elles sont reconnues au moment où les conventions sont signées avec les collectivités publiques ou lorsque les instances compétentes de celles-ci ont avalisé les décisions. Les subventions liées à des immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan en actifs négatifs. Le produit de ces subventions est comptabilisé dans le compte de résultat en produits différés de subventions d'investissement, de manière systématique et rationnelle sur la durée d'utilité de l'immobilisation financée.

Les subventions sous forme de prestations en nature, telles que les droits de superficie, sont comptabilisées en charges et en produits pour des montants similaires estimés à leur juste valeur.



#### 4.15 Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Le règlement sur l'établissement des états financiers D 1 05.15 du Conseil d'Etat selon les normes comptables internationales du secteur public (IPSAS), sauf dérogations, est entré en vigueur le 23 décembre 2010. Par ailleurs, l'IPSAS Board a publié les nouvelles normes et amendements, qui entreront en vigueur après la date d'établissement des états financiers. Certaines de ces normes ont été appliquées de façon anticipée.

Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS)		Date d'entrée en vigueur
IPSAS 25	Avantages au personnel	1 <sup>er</sup> janvier 2011 (dérogation du CE)
IPSAS 27	Agriculture	1 <sup>er</sup> avril 2011
IPSAS 28	Instruments financiers: présentation	1 <sup>er</sup> janvier 2013 (application anticipée)
IPSAS 29	Instruments financiers: comptabilisation et évaluation	1 <sup>er</sup> janvier 2013 (application anticipée)
IPSAS 30	Instruments financiers: informations à fournir	1 <sup>er</sup> janvier 2013 (application anticipée mais tolérance pour 2010)
IPSAS 31	Immobilisations incorporelles	1 <sup>er</sup> janvier 2011 (application anticipée)
Amendements	Améliorations aux IPSAS 1, 3, 7, 8, 10, 14, 16, 17, 25 et 26	1 <sup>er</sup> janvier 2011

# Note aux états financiers

## ■ 5. INFORMATIONS SECTORIELLES

La Fondation est essentiellement active dans les activités liées au stationnement. Les activités extérieures n'étant pas significatives, aucune information sectorielle n'est présentée dans les notes.

## ■ 6. SUBVENTIONS NON MONÉTAIRES

Les droits de superficie et les rentes de location de places de parc sont enregistrés sous forme de subventions non monétaires sur la base de calculs extracomptables. Les engagements avec l'Etat de Genève donnent lieu à des enregistrements miroirs dans les comptes de la Fondation et ceux de l'Etat. Les engagements avec l'AIG sont des charges enregistrées en tant que telles dans le compte de résultat de la Fondation. Les engagements avec la Ville de Genève ou avec d'autres communes sont estimés par analogie et enregistrés dans les comptes de la Fondation, à charge aux entités concernées d'enregistrer ou non les écritures en fonction des normes comptables qu'elles appliquent.

### Montants en CHF

	Taux	Prix au m <sup>2</sup>	Superficie	Droit de superficie	Droit d'utilisation de places de parc
<b>DCTI</b>					
Les Mouilles	5%	construction:	4'000'000		200'000.00
Gare des Eaux-Vives	5%	50	1'950		4'875.00
Coudriers	5%	542	3'650		98'915.00
Genève-Plage	5%	130.45	7'808	50'927.68	
Bachet 2	5%	250	2'700		33'750.00
Sécheron	5%	180	2'720		24'480.00
Bernex	5%	4	3'700		740.00
P26 (DS)	6%	600	5'627	202'572.00	
Etoile	5%	20	4'161	4'161.00	
Sous-Moulin	5%	50	4'609	11'522.50	
Tuileries				2'500.00	
Vernier-Meyrin	5%	180	1'800	16'200.00	
Voie-Centrale	5%	20	4'700		4'700.00
<b>AIG</b>					
Pré-Bois	5%	5	7'840		1'780.00
P47	5%	5	18'000		4'117.75
P48	5%	5	43'800	293.32	
P49	5%	5	25'000	7'109.00	
<b>Ville de Genève</b>					
Saint-Antoine (DS)	5%	50	3'829	9'572.50	
Tilleuls (DS)	5%	600	3'466	103'980.00	
Frontenex (places)	5%	50	725		1'812.50
<b>Onex</b>					
Vieux-Moulin (DS)	5%	50	4'901	12'252.50	
<b>Balexert</b>					
Balexert (places)	5%	50	7'500		18'750.00
<b>Veyrier</b>					
Veyrier (places)	5%	50	1'250		3'125.00
<b>Meyrin</b>					
P+R Planches	5%	542	3'500		94'850.00

## ■ 7. FRAIS DE PERSONNEL

En 2010, la Fondation s'est dotée d'un plan de mobilité dont le coût est enregistré dans les frais de personnel. A contrario, les recettes qui proviennent de la location de places de parc par les employés de la Fondation, sont enregistrées dans les produits.

## ■ 8. PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers proviennent de placements à court terme des liquidités disponibles, ainsi que d'intérêts et d'indexation sur dettes chirographaires.

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Revenus sur placements à terme		64
Intérêts créanciers	75	52
Ecart de change	4	1
Intérêts sur créances chirographaires	11	42
Indexation de créances chirographaires	1	2
<b>Total</b>	<b>91</b>	<b>161</b>

## ■ 9. CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières proviennent principalement d'intérêts sur les emprunts bancaires, de charges financières au taux d'intérêt effectif pour les dettes à long terme, et de frais pour la garantie de l'Etat sur les emprunts.

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Intérêts sur emprunts	2'500	2'636
Charges financières liées à la dette à LT de Prieuré	328	329
Ajustement de la charge d'intérêts au taux effectif	0	-913
Frais pour garantie de l'Etat sur les emprunts	95	105
Frais bancaires et charges financières diverses	102	95
<b>Total</b>	<b>3'025</b>	<b>2'252</b>

## ■ 10. COMPARAISON BUDGÉTAIRE

La baisse des recettes des abonnements découle de la difficulté à louer les parkings P+R situés en périphérie et moins bien desservis par les transports en commun. Une hausse importante est enregistrée dans le parcage horaire.

Une baisse est aussi à souligner dans les recettes des macarons.

L'indemnité pour le contrôle du stationnement correspond au contrat de prestations.

La baisse des recettes de la voie publique et du trimestre provient de la suppression d'un nombre important d'horodateurs pour travaux, ainsi que de la baisse de 2,7% de la recette des horodateurs, en général.

Les frais de personnel sont conformes à :

- la politique salariale de l'Etat de Genève, pour environ 18% du personnel;
- celle de la Fondation pour le reste du personnel.

Ils sont nettement inférieurs au budget à cause du non remplacement de 3 employés du Service du stationnement, des engagements différés dans les autres services de la Fondation et de l'encaissement d'un montant important d'indemnités maladie et/ou accidents.

Les frais d'exploitation sont inférieurs au budget, certains travaux courants n'ayant pas pu être réalisés au cours de l'exercice sous revue.

Les frais généraux sont en hausse pour tenir compte de la rétrocession à l'Etat d'un montant de CHF 761'614, qui représente 75% du surplus d'indemnités versées, au regard des charges réelles du Service du stationnement.

Les amortissements sont nettement en dessous du budget du fait du transfert de plusieurs investissements en 2011.

La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence est nettement au-dessus du budget. Cette hausse découle du résultat de la société Parking Place de Cornavin S.A., dans laquelle la Fondation détient 45,36% des actifs, ressorti à CHF 1'849'398, aucune provision n'ayant été nécessaire concernant le litige qui oppose cette société à la Ville de Genève.

# Note aux états financiers

En définitif, l'écart entre le réalisé 2010 et le budget 2010 s'explique par :

- la hausse du parcage horaire;
- la baisse des frais de personnel;
- la baisse des charges d'amortissements;
- la hausse de la quote-part dans le résultat de la société Parking Place de Cornavin S.A., mise en équivalence.

## ■ 11. LIQUIDITÉS

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue. La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Caisses	92	108
Comptes de chèques postaux	15'149	3'884
C/C Département des finances	0	13
C/C B.C.G.E.	1'620	549
C/C Banque Migros	78	64
C/C Banque Coop	64	12'122
<b>Total</b>	<b>17'003</b>	<b>16'740</b>

### Liquidités et équivalents de liquidités

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Caisses	174	218
Comptes de chèques postaux	16'160	4'888
Avoir en C/C Département des finances	0	13
Avoir en C/C B.C.G.E.	1'620	549
Avoir en C/C Banque Migros	78	64
Avoir en C/C Banque Coop	64	12'122
<b>Total</b>	<b>18'096</b>	<b>17'854</b>

## ■ 12. PLACEMENTS À COURT TERME

Les fonds sur les comptes bancaires et les comptes postaux sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue. La juste valeur de la rubrique liquidités est équivalente à la valeur comptable.

En milliers de CHF	Au 31 décembre
Année 2010	
Placement à court terme (Postfinance E-Deposito)	1'011
<b>Total</b>	<b>1'011</b>
Année 2009	
Placement à court terme	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

## ■ 13. DÉBITEURS

Les débiteurs ne portent pas intérêt et sont, en général, payables à échéance de 15 à 30 jours. Durant l'exercice 2010, les pertes effectives sur les débiteurs de l'année sont stables à CHF 17'000 (2009 : CHF 17'000). Ces pertes sont dues essentiellement à la mise en poursuite de certains clients.

Compte tenu des faibles montants concernés, la valeur comptable des débiteurs correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Débiteurs avec contrepartie		
Débiteurs tiers	742	271
Provision pour débiteurs douteux	-17	-17
Débiteurs parties liées	367	3'757
Débiteurs sans contrepartie		
<b>Total</b>	<b>1'092</b>	<b>4'011</b>

## ■ 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Tableau IPSAS 2010 de mouvements des immobilisations corporelles

En milliers de CHF						
Année 2010	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	
Terrains pour parkings publics	2'000					2'000
Parkings publics	33'913	0	636		1'315	33'235
<i>Parkings publics</i>	<i>32'338</i>	<i>0</i>	<i>636</i>		<i>1'260</i>	<i>31'714</i>
<i>Subvention d'investissements</i>	<i>1'575</i>	<i>0</i>			<i>54</i>	<i>1'521</i>
<b>Parkings PUBLICS</b>	<b>35'913</b>	<b>0</b>	<b>636</b>	<b>0</b>	<b>1'315</b>	<b>35'235</b>
Terrains pour parkings habitants	2'000					2'000
Parkings habitants	20'914	51	6		640	20'332
<b>Parkings HABITANTS</b>	<b>22'914</b>	<b>51</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>640</b>	<b>22'332</b>
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	67'625	5'431	6'712		3'075	76'693
<i>Parkings P+R</i>	<i>67'285</i>	<i>3'760</i>	<i>6'712</i>		<i>3'194</i>	<i>74'564</i>
<i>Subvention d'investissements</i>	<i>2'205</i>				<i>76</i>	<i>2'129</i>
<i>Dépréciation des P+R</i>	<i>-1'865</i>	<i>1'671</i>			<i>-194</i>	<i>0</i>
<b>Parkings P+R</b>	<b>68'346</b>	<b>5'431</b>	<b>6'712</b>	<b>0</b>	<b>3'075</b>	<b>77'414</b>
Aménagements	2'937	0	1'140		718	3'359
Equipements	833	0	311		228	915
Autres immobilisations corporelles	24	0			3	21
Travaux et études en cours	1'091	0	109	0	0	1'200
<i>Travaux et études en cours</i>	<i>166</i>		<i>109</i>		<i>0</i>	<i>275</i>
<i>Subvention pour frais d'études</i>	<i>925</i>	<i>0</i>			<i>0</i>	<i>925</i>
<b>Autres immobilisations</b>	<b>4'885</b>	<b>0</b>	<b>1'559</b>	<b>0</b>	<b>949</b>	<b>5'495</b>
<b>Total</b>	<b>132'057</b>	<b>5'483</b>	<b>8'914</b>	<b>0</b>	<b>5'978</b>	<b>140'475</b>

Tableau IPSAS 2010 des immobilisations corporelles

En milliers de CHF			
Année 2010	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2'000		2'000
Parkings publics	58'582	25'347	33'235
<i>Parkings publics</i>	<i>56'409</i>	<i>24'695</i>	<i>31'714</i>
<i>Subvention d'investissements</i>	<i>2'173</i>	<i>652</i>	<i>1'521</i>
<b>Parkings PUBLICS</b>	<b>60'582</b>	<b>25'347</b>	<b>35'235</b>
Terrains pour parkings habitants	2'000		2'000
Parkings habitants	31'730	11'399	20'331
<b>Parkings HABITANTS</b>	<b>33'730</b>	<b>11'399</b>	<b>22'331</b>
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	101'269	24'576	76'693
<i>Parkings P+R</i>	<i>98'227</i>	<i>23'663</i>	<i>74'564</i>
<i>Subvention d'investissements</i>	<i>3'042</i>	<i>913</i>	<i>2'130</i>
<i>Dépréciation des P+R</i>		<i>0</i>	<i>0</i>
<b>Parkings P+R</b>	<b>101'989</b>	<b>24'576</b>	<b>77'414</b>
Aménagements	9'732	6'373	3'359
Equipements	2'733	1'817	916
Autres immobilisations corporelles	182	161	21
Travaux et études en cours	1'201	0	1'201
<i>Travaux et études en cours</i>	<i>276</i>		<i>276</i>
<i>Subvention pour frais d'études</i>	<i>925</i>		<i>925</i>
<b>Autres immobilisations</b>	<b>13'847</b>	<b>8'351</b>	<b>5'496</b>
<b>Total</b>	<b>210'149</b>	<b>69'673</b>	<b>140'475</b>

# Note aux états financiers

Tableau IPSAS 2009 de mouvements des immobilisations corporelles

En milliers de CHF						
Année 2009	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	
Terrains pour parkings publics	2'000					2'000
Parkings publics	34'394	583	169		1'234	33'913
<i>Parkings publics</i>	<i>32'764</i>	<i>583</i>	<i>169</i>		<i>1'179</i>	<i>32'338</i>
<i>Subvention d'investissements</i>	<i>1'630</i>	<i>0</i>			<i>54</i>	<i>1'575</i>
<b>Parkings PUBLICS</b>	<b>33'394</b>	<b>583</b>	<b>169</b>	<b>0</b>	<b>1'234</b>	<b>35'913</b>
Terrains pour parkings habitants	2'000					2'000
Parkings habitants	21'466	0	95		647	20'914
<b>Parkings HABITANTS</b>	<b>23'466</b>	<b>0</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>647</b>	<b>22'914</b>
Terrains pour parkings P+R	720					720
Parkings P+R	67'764	2'710	18		2'867	67'625
<i>Parkings P+R</i>	<i>67'404</i>	<i>2'710</i>	<i>18</i>		<i>2'847</i>	<i>67'285</i>
<i>Subvention d'investissements</i>	<i>2'281</i>				<i>76</i>	<i>2'205</i>
<i>Dépréciation des P+R</i>	<i>-1'921</i>	<i>0</i>			<i>-56</i>	<i>-1'865</i>
<b>Parkings P+R</b>	<b>68'484</b>	<b>2'710</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>2'867</b>	<b>68'346</b>
Aménagements	3'148	367	2		580	2'937
Equipements	919	0	99		185	833
Autres immobilisations corporelles	27	0			3	24
Travaux et études en cours	1'327	0	-235	0	0	1'091
<i>Travaux et études en cours</i>	<i>402</i>		<i>-235</i>		<i>0</i>	<i>166</i>
<i>Subvention pour frais d'études</i>	<i>925</i>	<i>0</i>			<i>0</i>	<i>925</i>
<b>Autres immobilisations</b>	<b>5'420</b>	<b>367</b>	<b>-134</b>	<b>0</b>	<b>768</b>	<b>4'885</b>
<b>Total</b>	<b>133'764</b>	<b>3'660</b>	<b>148</b>	<b>0</b>	<b>5'516</b>	<b>132'057</b>

Tableau IPSAS 2009 des immobilisations corporelles

En milliers de CHF			
Année 2009	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Terrains pour parkings publics	2'000		2'000
Parkings publics	57'946	2'033	33'913
<i>Parkings publics</i>	<i>55'773</i>	<i>23'435</i>	<i>32'338</i>
<i>Subvention d'investissements</i>	<i>2'173</i>	<i>598</i>	<i>1'521</i>
<b>Parkings PUBLICS</b>	<b>59'946</b>	<b>24'033</b>	<b>35'913</b>
Terrains pour parkings habitants	2'000		2'000
Parkings habitants	31'673	10'759	20'913
<b>Parkings HABITANTS</b>	<b>33'673</b>	<b>10'759</b>	<b>22'913</b>
Terrains pour parkings P+R	720		720
Parkings P+R	90'796	23'171	67'625
<i>Parkings P+R</i>	<i>87'754</i>	<i>20'469</i>	<i>67'285</i>
<i>Subvention d'investissements</i>	<i>3'042</i>	<i>837</i>	<i>2'206</i>
<i>Dépréciation des P+R</i>		<i>1'865</i>	<i>-1'865</i>
<b>Parkings P+R</b>	<b>91'517</b>	<b>23'171</b>	<b>68'346</b>
Aménagements	8'592	5'655	2'937
Equipements	2'422	1'589	833
Autres immobilisations corporelles	182	158	24
Travaux et études en cours	1'092	0	1'092
<i>Travaux et études en cours</i>	<i>167</i>		<i>167</i>
<i>Subvention pour frais d'études</i>	<i>925</i>		<i>925</i>
<b>Autres immobilisations</b>	<b>12'288</b>	<b>7'402</b>	<b>4'885</b>
<b>Total</b>	<b>197'423</b>	<b>65'366</b>	<b>132'057</b>



## ■ 15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Tableau IPSAS 2010 de mouvements des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF						
Année 2010	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	
Immobilisations incorporelles	122	-7			34	81
<b>Total</b>	<b>122</b>	<b>-7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>34</b>	<b>81</b>

Tableau IPSAS 2010 des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF			
Année 2010	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	833	752	81
<b>Total</b>	<b>833</b>	<b>752</b>	<b>81</b>

Tableau IPSAS 2009 de mouvements des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF						
Année 2009	Solde net à l'ouverture	PLUS		MOINS		Solde net à la clôture
		Invest.	Mise en service	Désinvest.	Amort.	
Immobilisations incorporelles	68	99			45	122
<b>Total</b>	<b>68</b>	<b>99</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>45</b>	<b>122</b>

Tableau IPSAS 2009 des immobilisations incorporelles

En milliers de CHF			
Année 2009	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Immobilisations incorporelles	840	718	122
<b>Total</b>	<b>840</b>	<b>718</b>	<b>122</b>

## ■ 16. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT OBTENUES

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier	3'192	3'270
Subventions obtenues durant l'exercice		
Amortissements de l'exercice	-130	-78
Annulation de la dépréciation de la subvention Moillesulaz	1'514	
<b>Solde au 31 décembre</b>	<b>4'576</b>	<b>3'192</b>



## ■ 17. PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

La Fondation détient 49 % d'intérêt dans la société Parking Plaine de Plainpalais SA et 45,36% d'intérêt dans la société Parking Place de Cornavin SA. Le tableau suivant résume les informations financières concernant ces participations :

Montants en CHF	Ajustement 2010	Ajustement 2009
Participation Fondation au 1 <sup>er</sup> janvier	11'948'516	10'812'781
Rachat de 5 actions Cornavin	10'085	
Correction valeur de rachat des 5 actions Cornavin	-2'005	
Quote-part dans le résultat des sociétés associées	1'625'257	1'167'905
Dividendes et/ou indexation du capital à extourner	-13'608	-32'170
<b>Au 31 décembre</b>	<b>13'568'244</b>	<b>11'948'516</b>
Données financières résumées:		
Actifs courants	9'251'340	7'921'115
Actifs non courants	30'503'740	29'925'596
<b>Total des actifs</b>	<b>39'755'080</b>	<b>37'846'711</b>
Passifs courants	5'240'002	4'471'869
Passifs non courants	5'489'247	7'773'245
<b>Total des passifs</b>	<b>10'729'250</b>	<b>12'245'115</b>
<b>Total des fonds propres</b>	<b>29'025'830</b>	<b>25'601'595</b>
<b>Quote-part dans les fonds propres des sociétés associées</b>	<b>13'568'244</b>	<b>11'948'516</b>
Total des produits des sociétés associées	12'907'426	13'238'454
Résultat net de l'exercice des sociétés associées	3'454'235	2'437'543
<b>Quote-part dans le résultat net des sociétés associées</b>	<b>1'625'257</b>	<b>1'167'905</b>

## ■ 18. AUTRES ACTIFS À LONG TERME

Les créances chirographaires sont comptabilisées à leur valeur nominale avec comptabilisation des intérêts courus non échus à la date de clôture. Le taux d'intérêt offert par ces titres de créances est un taux variable déterminé par le service de gérance de la Ville de Genève, conformément aux taux d'intérêts à long terme offerts pendant l'année précédente, augmenté de 3%. Il était de 5,979% en 2010 (6,272% en 2009).

Il faut noter que la Fondation ne détient plus de créances chirographaires de la société Parking Plaine de Plainpalais S.A., cette dernière ayant achevé leur remboursement, courant 2010.

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Créances Chirographaires Cornavin	454	1'133
Créances Chirographaires Plainpalais	0	368
<b>Total</b>	<b>454</b>	<b>1'500</b>

# Note aux états financiers

## 19. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

La valeur comptable des fournisseurs et autres créanciers correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Fournisseurs	720	1'149
Retenues de garanties	817	215
Créanciers charges sociales	487	279
Restitution aux Parkings Tiers	419	387
Restitution aux Parkings Parties liées	871	3'360
Autres créanciers	185	226
<b>Total</b>	<b>3'499</b>	<b>5'616</b>

## 20. REVENUS REÇUS D'AVANCE

Les revenus reçus d'avance correspondent à des revenus d'abonnements ou de macarons lissés sur la durée de validité de ces produits.

## 21. EMPRUNTS ET DETTES

La dette de la Fondation se compose d'emprunts bancaires et de dettes à long terme.

Les emprunts bancaires sont à taux fixes avec remboursement à l'échéance. Ils sont évalués à leur coût amorti et sont garantis par l'Etat de Genève (note 26). Le coût de ces emprunts est comptabilisé en charge au cours de l'exercice au cours duquel il est encouru.

Les dettes à long terme sont évaluées selon le taux effectif, calculé sur la base des revenus futurs jusqu'à l'échéance de la concession du parking du Prieuré en 2057, déduction faite des redevances à verser.

En milliers de CHF	Taux d'intérêt effectif	Echéance	31.12.2010	31.12.2009
<b>Part à court terme des emprunts à long terme</b>				
Emprunt 4 BCGe - 7ans	2.91%	31.12.2011	7'000	
Intérêts courus sur emprunts			0	0
			<b>7'000</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts bancaires à long terme</b>				
Emprunt 4 BCGe - 7 ans	2.91%	31.12.2011		7'000
Emprunt 8 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.50%	05.07.2012	4'300	5'000
Emprunt 9 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.25%	27.12.2012	8'000	8'000
Emprunt 6 Migros Ge-Plage - 5 ans	3.16%	18.02.2013	3'000	3'000
Emprunt 1 BCGe - 6 ans	3.48%	31.12.2013	12'000	12'000
Emprunt COOP Etoile 2 - 8ans	3.43%	24.07.2014	9'000	9'000
Emprunt COOP S-M 1- 8 ans	3.43%	25.07.2014	3'000	3'000
Emprunt 4 Migros Ge-Plage - 7 ans	3.55%	21.08.2014	2'000	2'000
Emprunt 5 Migros Ge-Plage - 8 ans	3.41%	19.11.2015	3'000	3'000
Emprunt 3 BCGe - 10 ans	3.05%	21.12.2015	5'000	5'000
Emprunt 1 Migros Ge-Plage - 10 ans	3.00%	04.02.2016	4'000	4'000
Emprunt 3 Migros Ge-Plage - 10 ans	3.45%	02.06.2016	4'000	4'000
Emprunt BCGe Alpes - 10 ans	3.21%	20.09.2016	11'000	11'000
			<b>68'300</b>	<b>76'000</b>
<b>Dettes à long terme</b>				
Emprunt Ville de Genève			3'000	3'000
Emprunt BCGe			1'000	1'000
Evaluation selon le taux d'intérêts effectif			3'863	3'697
			<b>7'863</b>	<b>7'697</b>
<b>Total</b>			<b>83'163</b>	<b>83'697</b>

## ■ 22. PROVISIONS

Il existe une obligation de remise en état du parking P48 liée au démontage des installations. Cette obligation a été estimée à CHF 100'000,- et provisionnée dans les comptes de l'exercice 2007.

En 2010 et 2009, aucune variation n'était prévue.

## ■ 23. ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE

Les montants d'engagements bruts indiqués dans le tableau ci-dessous, correspondent au total des engagements de la caisse de pension. Les montants d'engagements nets correspondent à la différence entre la fortune disponible et les engagements de la caisse de pension (déficit technique), calculée selon l'art. 44 OPP2.

En milliers de CHF	31.12.2010		31.12.2010	
	Brut	Net	Brut	Net
Engagement	31'536	13'781	26'216	15'642
Déficit		17'756		10'575
Taux de couverture statutaire		<b>50.0%</b>		<b>50.0%</b>
Taux de couverture effectif selon l'article 44 OPP2		<b>56.3%</b>		<b>59.4%</b>
Taux de couverture assurés actifs, les engagements des pensionnés devant au préalable être couverts à 100%		0.0%		2.5%

Compte tenu des résultats financiers de la caisse de pension et des conclusions des actuaires conseils, l'Etat de Genève estime qu'une sortie de ressources n'est pas probable pour éteindre ses obligations envers la caisse de pension susmentionnée. De plus, au 31.12.2010, aucune liquidation partielle n'est ni annoncée, ni prévue. En conséquence, aucune provision n'a été enregistrée dans les états financiers de la Fondation des parkings au 31.12.2010, ni au 31.12.2009.

## ■ 24. FONDS PROPRES

### 24.1 Capital

La Fondation bénéficie d'un capital de dotation de CHF 100'000,- de l'Etat, inscrit à son bilan. Ce capital n'a pas subi de variation au cours de cet exercice.

Le capital de la Fondation ne donne pas lieu à une rémunération.

### 24.2 Fonds de réserve générale

Les fonds de réserve générale ont été constitués par des dotations complémentaires de l'Etat.

### 24.3 Fonds statutaires

Les fonds statutaires sont issus de l'accumulation des résultats réalisés par la Fondation, ainsi que de la prise en compte de l'impact du bilan d'ouverture IPSAS dans les fonds propres.

# Note aux états financiers

## ■ 25. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont principalement des entités étatiques d'une part, et les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., d'autre part.

### 25.1 Transactions avec les parties liées

Les ventes et les achats avec les parties liées sont réalisés aux prix de marché. Les soldes en cours à la fin de l'exercice ne sont pas garantis, ne sont pas porteurs d'intérêts et les règlements se font en trésorerie sur les comptes de ces entités, dont la Fondation a un mandat de gestion.

Il n'y a pas eu de garanties fournies ou reçues pour les créances et les dettes sur les parties liées.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2010, la Fondation n'a constitué aucune provision pour créances douteuses relative aux montants dus par les parties liées. C'était également le cas en 2009. Cette évaluation est effectuée lors de chaque exercice en examinant la situation financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

### 25.2 Principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont le président du Conseil de Fondation, le directeur général, les directeurs de département. La rémunération globale des principaux dirigeants et le nombre de personnes, déterminés selon une base d'équivalent temps plein, se présentent comme suit :

En milliers de CHF	31.12.2010	31.12.2009
Nombre de personnes	6	6
Rémunération globale en équivalent temps plein	1'207	1'062

La hausse de cette rémunération en 2010 par rapport à 2009, provient principalement de l'engagement en décembre 2009 d'un nouveau directeur, dont le salaire annuel n'a d'impact global qu'en 2010.

## ■ 26 CAUTIONNEMENT DE L'ÉTAT

La Fondation bénéficie de la garantie de l'Etat pour l'intégralité de ses emprunts bancaires. Cette garantie donne lieu à une rémunération de 1/8<sup>e</sup> %, appliquée

au montant des emprunts au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, soit CHF 76'000'000,- au 1<sup>er</sup> janvier 2010, respectivement CHF 84'000'000,- au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

## ■ 27. VALEURS D'ASSURANCE INCENDIE

Les valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles sont de CHF 210'714'761,- en 2010 (CHF 215'081'108,- en 2009).

## ■ 28. ACTIFS CÉDÉS POUR GARANTIR DES ENGAGEMENTS

Le nominal des cédules hypothécaires nanties en faveur des banques créancières de la Fondation est de CHF 41'100'000,-. Par ailleurs, il existe une cédule hypothécaire libre de CHF 3'750'000,- sur le parking des Alpes, déposée dans le coffre de la Fondation.

## ■ 29. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture, dont l'impact aurait pu modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

## ■ 30. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La commission des finances désignée par le Conseil de Fondation, avec la collaboration de la Directrice administrative et financière, est responsable de la définition des stratégies financières qui sont ensuite appliquées.

Dans le cadre de son activité, la Fondation des parkings est exposée à des risques financiers variés, plus précisément au risque de marché (risque de taux d'intérêt), au risque de crédit (risque de contrepartie) et au risque de liquidité. La gestion de ces risques est centrée sur le caractère imprévisible de l'environnement financier et a pour objet d'en minimiser les conséquences négatives potentielles sur les performances financières de la Fondation.

La Fondation ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour se couvrir contre ces différents risques.

### 30.1 Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements. La Fondation n'est pas exposée à un fort risque de crédit étant donné que :

- ses disponibilités sont placées auprès d'institutions financières soigneusement sélectionnées,
- ses créances commerciales sont réparties sur différents clients dont le risque est suivi de manière mensuelle.

### 30.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité survient lorsqu'une société rencontre des difficultés à remplir ses obligations associées à des instruments financiers. Ce type de risque est géré par le non recours aux instruments dérivés d'une part, et par le fait que la Fondation fait coïncider les échéances avec les entrées de trésorerie d'autre part. De par son actionnariat, ses fonds propres et sa situation financière, la Fondation n'escompte pas de difficulté de refinancement.

### 30.3 Risque de taux d'intérêts

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Fondation n'est exposée que faiblement au risque de taux d'intérêts étant donné que :

- sa dette est libellée en taux fixes,
- ses placements sont également effectués à taux fixes.

### 30.4 Risque de change

La Fondation n'est pas en risque de change, les transactions effectuées en devises autres que le CHF, étant très limitées.

## ■ 31. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE – ÉVALUATION DES RISQUES

La Fondation s'est dotée en 2009, d'un système de contrôle interne opérationnel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les risques ont été cartographiés en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact financiers.

Conformément à la NAS 890, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le système de contrôle interne relatif à

l'établissement des états financiers est concrétisé et vérifiable (documenté). Il est adapté aux risques financiers, connu des collaborateurs responsables. Ces derniers ont une sensibilité au contrôle et appliquent ce système de contrôle interne.

Dans sa séance du 19 octobre 2010, le Conseil de fondation s'est doté d'une politique en matière de contrôle interne et d'une politique de gestion globale des risques.

Outre les risques relatifs à l'établissement des états financiers, la Fondation a détecté d'autres risques opérationnels et stratégiques, tels que ceux de :

- gestion des achats
- non reconduction du contrat de prestations au Service du stationnement,
- incident grave en lien avec des travaux lourds,
- système informatique
- choix d'un fournisseur pour des contrats de montants importants,
- résiliation d'un contrat d'assurances de personnes...

Certains risques décelés dans le cadre des travaux de mise en place du système de contrôle interne, nécessitent la mise en place de l'infrastructure de leur gestion et leur limitation. Il s'agit de risques opérationnels et stratégiques. Des travaux seront entrepris en 2011, dans ce sens, afin de finaliser le système de contrôle interne y relatif.

## ■ 32. RAPPEL

Transition aux normes IPSAS, sauf dérogations du Conseil d'Etat : impact sur les états financiers 2007 déjà validés par le Conseil de Fondation.

### 32.1. Effets de l'adoption des nouvelles normes sur le bilan au 01.01.2007

L'impact dans les fonds propres du bilan d'ouverture des comptes aux nouvelles normes au 01.01.2007, est de CHF 1'849'058,-. Il se compose principalement :

- d'un montant favorable lié à la réévaluation de la participation de la Fondation dans les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A. de CHF +2'268'546,-
- d'un montant défavorable lié à la réévaluation des dettes à long terme de CHF -3'765'471,-.



### 32.2 Effets de l'adoption des nouvelles normes sur le bilan 31.12.2007

L'impact dans le bilan au 31.12.2007 de l'adoption des nouvelles normes est constitué principalement d'un montant de CHF 1'185'105,- lié à la réévaluation de la participation de la Fondation dans les sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., par une mise en équivalence.

### 32.3 Effets de l'adoption des nouvelles normes sur le compte de résultats de l'exercice 2007

L'impact sur le compte de résultat au 31.12.2007 de l'adoption des nouvelles normes est constitué principalement d'un montant de CHF 1'185'105,-

lié à la quote-part dans le résultat des sociétés Parking Place de Cornavin S.A. et Parking Plaine de Plainpalais S.A., mises en équivalence.

### 32.4 Effets de l'adoption des nouvelles normes sur le tableau de variation des flux de trésorerie de l'exercice 2007

Il n'y a pas eu d'effet significatif de l'adoption des nouvelles normes sur le tableau des flux de trésorerie de l'exercice 2007.



# Rapport de l'organe de révision

## sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION DES PARKINGS, comprenant le compte de fonctionnement, le bilan, le tableaux des flux de trésorerie, la variation des fonds propres et les notes aux états financiers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comprend en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes aux IPSAS à l'exception des dérogations édictées par le Conseil d'Etat, à la législation genevoise, aux directives transversales du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autre entités para-étatiques» et «Directives en matière de subvention non monétaire» ainsi qu'à la loi suisse et aux statuts.


### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la norme d'audit suisse 890 auxquels renvoie la directive transversale du Conseil d'Etat de Genève «Présentation et révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques», nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire  
Bourquin frères et Béran SA

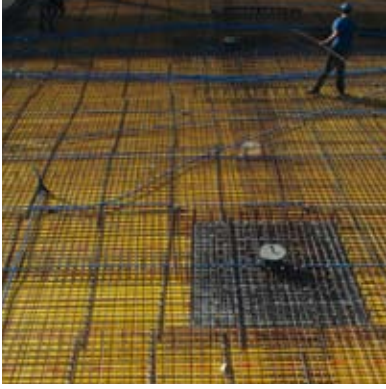


André TINGUELY  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable



Corinne BANDELIER  
Experte-réviseur agréée





FONDATION DES PARKINGS

Carrefour de l'Etoile 1 - CP 1775 - 1211 Genève 26 - T: 022 827 44 90 - F: 022 827 48 60 - admin@fondation-parkings.ch - www.geneve.ch/parkings